

**CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS CONJOINTE
POUR LES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE TITRES DES FONDS
SUIVANTS :**

**PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU MONDIAL NCM
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MONDIALES NCM
FONDS INTERNATIONAL DE BASE NCM**

(individuellement et collectivement, le ou les « **Fonds** »)

qui se tiendront simultanément le 15 mai 2026 à 10 h (heure de Calgary)

Le 15 avril 2026

TABLE DES MATIÈRES

REMARQUE SPÉCIALE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE	1
SOLLICITATION DE PROCURATIONS	1
OBJET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES	2
PROPOSITION DE FUSION DES FONDS CONSTITUÉS EN FIDUCIE	2
PROPOSITION DE MODIFICATION DES OBJECTIFS DE PLACEMENT	8
PROPOSITION DE FUSION DE LA CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ	10
APPROBATIONS REQUISES DES PORTEURS DE TITRES.....	17
RECOMMANDATION.....	18
COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT	18
TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS DE CEUX-CI.....	19
LE GESTIONNAIRE ET INTÉRÊT DU GESTIONNAIRE ET D'AUTRES PERSONNES DANS LES PROPOSITIONS	20
RENSEIGNEMENTS SUR LES FONDS	21
NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS.....	23
AUDITEUR	24
AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR	24
INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES	24
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	27
APPROBATION.....	28
ANNEXE A MODIFICATION DES OBJECTIFS DE PLACEMENT	i
ANNEXE B FUSION DU FONDS INTERNATIONAL DE BASE NCM AVEC LA CATÉGORIE MONDIALE DE CROISSANCE DU REVENU NCM	ii
ANNEXE C FUSION DU PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU MONDIAL NCM AVEC LE PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MONDIALES NCM	iii

REMARQUE SPÉCIALE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

La présente circulaire de sollicitation de procurations datée du 15 avril 2026 (la « **circulaire** ») contient ou évoque de l'information prospective concernant, notamment, les attentes, intentions, plans et hypothèses des Fonds (définis ci-après) et du gestionnaire (défini ci-après). L'information prospective concerne les perspectives de marché du gestionnaire.

L'information prospective peut souvent se repérer par l'emploi de mots comme « **anticiper** », « **croire** », « **s'attendre à** », « **avoir l'intention de** », « **estimer** », « **pouvoir** », « **potentiel** » et « **vouloir** » ou de mots similaires suggérant des résultats futurs, ou d'autres attentes, croyances, plans, objectifs, hypothèses, intentions ou déclarations concernant des événements ou un rendement futurs. L'information prospective ne fait pas état de faits historiques, mais tient compte, selon le cas, des attentes actuelles des Fonds et du gestionnaire en ce qui concerne des résultats et des événements futurs. L'information prospective est subordonnée à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux que suggère l'information prospective énoncée aux présentes. Bien que les Fonds et le gestionnaire soient d'avis que les hypothèses inhérentes à leur information prospective respective sont raisonnables, l'information prospective ne constitue pas une garantie d'événements ou de rendements futurs et, par conséquent, les lecteurs sont avisés de ne pas s'y fier indûment en raison de l'incertitude inhérente à celle-ci. De par sa nature, l'information prospective comporte un grand nombre d'hypothèses, de risques inhérents et d'incertitudes, à la fois de nature générale et particulière, qui contribuent à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections et les divers événements futurs ne se matérialisent pas. Il n'est pas obligatoire de mettre à jour l'information prospective, sauf si la loi l'exige.

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La présente circulaire est remise aux porteurs de titres du Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM, du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM et du Fonds international de base NCM (les « **Fonds** ») dans le cadre de la sollicitation de procurations par NCM Asset Management Ltd., en tant que gestionnaire (le « **gestionnaire** ») des Fonds, pour utilisation aux assemblées extraordinaires des porteurs de titres (les « **assemblées extraordinaires** ») qui se tiendront simultanément le 15 mai 2026 à 10 h (heure de Calgary) aux bureaux du gestionnaire, dans la salle de conférence principale, au Dome Tower – Suite 1800, 333 – 7th Avenue S.W., Calgary (Alberta) T2P 2Z1, et à toute reprise de celle-ci, aux fins indiquées dans l'avis de convocation aux assemblées extraordinaires (l'« **avis** »).

Les porteurs de toutes les séries de chacun des Fonds voteront ensemble comme une seule catégorie aux assemblées extraordinaires respectives.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont donnés en date du 15 avril 2026.

Procédures de notification et d'accès

Tous les fonds d'investissement gérés par le gestionnaire, y compris les Fonds, sont autorisés à fournir aux porteurs de titres un document de notification et d'accès, et à suivre les procédures de notification et d'accès prévues dans le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-106** ») (les « **procédures de notification et d'accès** »).

Les procédures de notification et d'accès peuvent être utilisées pour donner accès à l'avis de convocation à l'assemblée, à la circulaire de sollicitation de procurations et à tout autre document qui est permis par les lois sur les valeurs mobilières (collectivement, les « **documents concernant les assemblées** ») en affichant ces documents sur SEDAR+ et sur un site Web autre que celui de SEDAR+ (comme le site Web du gestionnaire), et en affichant et en envoyant simultanément aux porteurs de titres l'avis, à titre de document de notification et d'accès, avec un formulaire de procuration (la « **trousse de notification** »), au lieu d'envoyer ces documents par la poste. Les procédures de notification et d'accès peuvent être utilisées pour toutes les assemblées, y compris les assemblées extraordinaires. Les porteurs de titres des Fonds pourront quand même demander de recevoir, sans frais, des exemplaires papier des documents concernant les assemblées. Les Fonds ont utilisé les procédures de notification et d'accès dans le but de fournir les documents concernant les assemblées aux porteurs de titres en vue des assemblées.

La sollicitation est faite par le gestionnaire pour le compte des Fonds. Les frais engagés dans la préparation et l'envoi de la trousse de notification et, sur demande, de la présente circulaire seront pris en charge par le gestionnaire. Outre la sollicitation par courrier, les procurations peuvent être sollicitées par des entrevues personnelles, par téléphone ou par d'autres moyens de communication ainsi que par les administrateurs, les dirigeants et les employés du gestionnaire, qui ne recevront aucune rémunération particulière à ce titre.

OBJET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES

L'assemblée extraordinaire des porteurs de titres du Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM est convoquée pour obtenir l'approbation des porteurs de titres à l'égard de toutes les questions relatives à la fusion (la « **fusion des Fonds constitués en fiducie** ») du Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM (le « **Fonds constitué en fiducie en dissolution** ») avec le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM (le « **Fonds constitué en fiducie prorogé** ») selon ce qui est décrit dans la présente circulaire et pour traiter toute autre affaire qui pourrait être dûment présentée à cette assemblée extraordinaire ou à tout ajournement de celle-ci.

L'assemblée extraordinaire des porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie prorogé est convoquée pour obtenir l'approbation des porteurs de titres à l'égard de toutes les questions relatives à la modification des objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie prorogé (la « **modification des objectifs de placement** ») selon ce qui est décrit dans la présente circulaire et pour traiter toute autre affaire qui pourrait être dûment présentée à cette assemblée extraordinaire ou à tout ajournement de celle-ci.

L'assemblée extraordinaire des porteurs de titres du Fonds international de base NCM est convoquée pour obtenir l'approbation des porteurs de titres à l'égard de toutes les questions liées à la fusion (la « **fusion de la Catégorie de société** ») et, collectivement avec la fusion des Fonds constitués en fiducie, les « **fusions** ») du Fonds international de base NCM (le « **Fonds Catégorie de société en dissolution** ») avec la Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM (le « **Fonds Catégorie de société prorogé** ») et, collectivement avec le Fonds constitué en fiducie prorogé, les « **Fonds prorogés** »), selon ce qui est décrit dans la présente circulaire et pour traiter toute autre affaire qui pourrait être dûment présentée à cette assemblée extraordinaire ou à tout ajournement de celle-ci.

Coûts

L'ensemble des frais et des charges découlant des fusions et de la modification des objectifs de placement, y compris les frais liés aux assemblées extraordinaires, seront pris en charge par le gestionnaire et ne seront pas facturés à l'un des Fonds. Aucune commission ni aucuns autres frais ne seront facturés aux porteurs de titres au moment de l'émission ou de l'échange de titres du Fonds constitué en fiducie prorogé ou d'une autre manière dans le cadre de la fusion des Fonds constitués en fiducie, ou au moment de l'émission ou de l'échange de titres du Fonds Catégorie de société prorogé ou d'une autre manière dans le cadre de la fusion de la Catégorie de société.

PROPOSITION DE FUSION DES FONDS CONSTITUÉS EN FIDUCIE

Dans le cadre de la réévaluation permanente de ses produits, le gestionnaire cherche à obtenir l'approbation des porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution pour examiner et, s'ils le jugent opportun, autoriser la fusion du Fonds constitué en fiducie en dissolution avec le Fonds constitué en fiducie prorogé.

Le gestionnaire cherche à obtenir l'approbation des porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution pour autoriser la fusion des Fonds constitués en fiducie. Le texte intégral des résolutions concernant la fusion des Fonds constitués en fiducie qui seront examinées à l'assemblée extraordinaire se trouve à l'annexe C de la présente circulaire. Pour que la fusion des Fonds constitués en fiducie prenne effet, les résolutions énoncées dans l'annexe C de la présente circulaire doivent être adoptées par la majorité des voix exprimées par les porteurs de titres présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire et votant ensemble comme une seule catégorie. En approuvant la proposition, les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution autoriseront également le gestionnaire à prendre toutes les mesures qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la fusion des Fonds constitués en fiducie proposée.

Le gestionnaire croit que la fusion des Fonds constitués en fiducie sera avantageuse pour les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution pour les raisons suivantes :

1. La fusion avec un fonds plus important entraînera des charges opérationnelles réduites pour les porteurs de titres en raison d'économies d'échelle améliorées et d'une meilleure commercialisation.
2. La fusion des Fonds constitués en fiducie réduira la duplication des frais administratifs et réglementaires liés à l'exploitation du Fonds constitué en fiducie en dissolution et du Fonds constitué en fiducie prorogé en tant que fonds d'investissement distincts.
3. Le bilan de rendement du Fonds constitué en fiducie prorogé est plus solide que celui du Fonds constitué en fiducie en dissolution, ce que le gestionnaire croit rendra le Fonds constitué en fiducie prorogé significativement plus facilement négociable à l'avenir.
4. Bien que les frais de gestion du Fonds constitué en fiducie prorogé soient actuellement supérieurs à ceux du Fonds constitué en fiducie en dissolution, dans le cadre de la fusion des Fonds constitués en fiducie, le gestionnaire réduira les frais de gestion des séries A et T6 du Fonds constitué en fiducie prorogé à 1,40 % et ceux des séries F et F6, à 0,40 %.

Après la fusion des Fonds constitués en fiducie, tous les services facultatifs (comme les programmes d'achats et de retraits automatiques) demeureront à la disposition des porteurs de titres, qui seront automatiquement inscrits à des programmes comparables relativement aux titres du Fonds constitué en fiducie prorogé, à moins qu'ils ne donnent des directives contraires. Les porteurs de titres reçoivent un préavis relatif à la fusion des Fonds constitués en fiducie et, s'ils le souhaitent, ils peuvent faire racheter leurs titres ou les échanger contre ceux d'un autre organisme de placement collectif (« OPC ») NCM, et ils conserveront leur droit de faire racheter leurs titres jusqu'à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable avant la date de prise d'effet de la fusion des Fonds constitués en fiducie.

Les taux de rendement historiques du Fonds constitué en fiducie en dissolution et du Fonds constitué en fiducie prorogé sont disponibles dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Comparaison entre les Fonds constitués en fiducie

Les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie en dissolution et ceux du Fonds constitué en fiducie prorogé sont considérablement semblables, car les deux Fonds investissent dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe provenant de partout dans le monde.

Le Fonds constitué en fiducie en dissolution est classé comme un fonds équilibré à revenu fixe mondial tandis que le Fonds constitué en fiducie prorogé est classé comme un fonds équilibré mondial d'actions en raison de sa répartition accrue en actions. La distinction entre les deux Fonds est également mise en évidence par leurs indices de référence correspondants. Le gestionnaire a attribué à chaque Fonds un niveau de risque de faible à moyen.

Les titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution et du Fonds constitué en fiducie prorogé sont des placements admissibles au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les régimes de participation différée aux bénéficiaires, les régimes enregistrés d'épargne-études, les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, les comptes d'épargne libre d'impôt et les comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (collectivement, les « **régimes enregistrés** »).

Le tableau ci-dessous résume les objectifs de placement, les stratégies de placement et la structure des frais du Fonds constitué en fiducie en dissolution et du Fonds constitué en fiducie prorogé ainsi que certains autres renseignements à leur sujet. Tous les renseignements sont donnés en date du 27 février 2026, sauf indication contraire.

	Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM (Fonds constitué en fiducie en dissolution)	Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM (Fonds constitué en fiducie prorogé)
Actif net	7 600 526 \$	22 828 618 \$
Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille	NCM Asset Management Ltd.	NCM Asset Management Ltd.

	Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM (Fonds constitué en fiducie en dissolution)	Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM (Fonds constitué en fiducie prorogé)
Catégories et séries offertes	Parts des séries A, AA, F, F6, T6 et M	Parts des séries A, F, F6, T6, M et O
Type de fonds	Équilibré à revenu fixe mondial	Équilibré d'actions mondiales
Niveau de risque	Faible à moyen	Faible à moyen
Objectifs de placement	Le Fonds est conçu pour offrir aux investisseurs un revenu courant et le potentiel de préservation du capital en investissant, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, d'actions de partout dans le monde.	Le Fonds est conçu pour offrir aux investisseurs une plus-value en capital à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans des fonds sous-jacents, des FNB, des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de partout dans le monde.
Stratégies de placement ¹	<p>Conformément à ses objectifs de placement, le Fonds vise à maintenir un portefeuille diversifié de titres, soit directement ou indirectement par des placements dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents gérés ou conseillés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. En général, la composante en actions et la composante en titres à revenu fixe du Fonds représenteront respectivement entre 25 % et 40 %, et 60 % et 75 % du portefeuille selon l'évaluation de la conjoncture du marché par le gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Il est prévu que le Fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés ou conseillés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à la totalité de son actif dans des titres de fonds communs de placement, des fonds négociés en bourse ou des titres directs dans le but de diversifier ses expositions par région géographique, secteurs, capitalisation, qualité du crédit et durée. Ainsi, le Fonds pourrait investir jusqu'à la totalité de son actif dans des titres étrangers.</p> <p>Au moment de choisir un titre sous-jacent pour le Fonds, le gestionnaire de portefeuille veillera à s'assurer que ce placement est conforme aux objectifs de placement du Fonds et tiendra compte de l'exposition au marché du titre, des antécédents de rendement à long terme du point de vue du risque et du rendement, ainsi que des frais connexes, le cas échéant.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de participation ou titres de créance illiquides de sociétés ouvertes ou fermées, comme le permet la réglementation sur les valeurs mobilières.</p>	<p>Conformément à ses objectifs de placement, le Fonds vise à maintenir un portefeuille diversifié de titres, soit directement ou indirectement par des placements dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds sous-jacents gérés ou conseillés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. En général, la composante en actions et la composante en titres à revenu fixe du Fonds représenteront respectivement entre 60 % et 90 %, et 10 % et 40 % du portefeuille selon l'évaluation de la conjoncture du marché par le gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Il est prévu que le Fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés ou conseillés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à la totalité de son actif dans des titres de fonds communs de placement, des fonds négociés en bourse ou des titres directs dans le but de diversifier ses expositions par région géographique, secteurs, capitalisation, qualité du crédit et durée. Ainsi, le Fonds pourrait investir jusqu'à la totalité de son actif dans des titres étrangers.</p> <p>Au moment de choisir un titre sous-jacent pour le Fonds, le gestionnaire de portefeuille veillera à s'assurer que ce placement est conforme aux objectifs de placement du Fonds et tiendra compte de l'exposition au marché du titre, des antécédents de rendement à long terme du point de vue du risque et du rendement, ainsi que des frais connexes, le cas échéant.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de participation ou titres de créance illiquides de sociétés ouvertes ou fermées, comme le permet la réglementation sur les valeurs mobilières.</p>

	Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM (Fonds constitué en fiducie en dissolution)	Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM (Fonds constitué en fiducie prorogé)
	<p>Le Fonds peut se livrer de façon limitée à des opérations de vente à découvert ainsi que de prêt, de prise en pension ou de mise en pension de titres. Il peut aussi investir dans des instruments dérivés (contrats à terme de gré à gré, options d'achat, options de vente) et dans des FNB Global X. Ces opérations seront utilisées conformément aux autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement globaux du Fonds et bonifier son rendement.</p> <p>À l'occasion, les pondérations que nous attribuons aux titres sous-jacents peuvent s'écarter de la répartition de l'actif cible du Fonds. Nous surveillons quotidiennement la répartition de l'actif du Fonds et procéderons généralement à un rééquilibrage lorsque nous estimons qu'il est stratégiquement approprié de le faire. Nous pouvons, à notre gré, effectuer un tel rééquilibrage plus fréquemment.</p> <p>Le Fonds peut s'éloigner de ses objectifs de placement ou de ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des liquidités ou des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement canadien ou américain, un organisme gouvernemental ou une société pour tenter de le protéger en cas de repli du marché ou pour d'autres raisons.</p>	<p>Le Fonds peut se livrer de façon limitée à des opérations de vente à découvert ainsi que de prêt, de prise en pension ou de mise en pension de titres. Il peut aussi investir dans des instruments dérivés (contrats à terme de gré à gré, options d'achat, options de vente) et dans des FNB Global X. Ces opérations seront utilisées conformément aux autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement globaux du Fonds et bonifier son rendement.</p> <p>À l'occasion, les pondérations que nous attribuons aux titres sous-jacents peuvent s'écarter de la répartition de l'actif cible du Fonds. Nous surveillons quotidiennement la répartition de l'actif du Fonds et procéderons généralement à un rééquilibrage lorsque nous estimons qu'il est stratégiquement approprié de le faire. Nous pouvons, à notre gré, effectuer un tel rééquilibrage plus fréquemment.</p> <p>Le Fonds peut s'éloigner de ses objectifs de placement ou de ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des liquidités ou des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement canadien ou américain, un organisme gouvernemental ou une société pour tenter de le protéger en cas de repli du marché ou pour d'autres raisons.</p>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible aux régimes enregistrés	Admissible aux régimes enregistrés
Frais de gestion annuels	Série A – 1,75 % Série AA – 1,25 % Série F – 0,75 % Série F6 – 0,75 % Série T6 – 1,75 % Série M – 0,00 %	Série A – 1,85 % Série F – 0,85 % Série F6 – 0,85 % Série T6 – 1,85 % Série M – 0,00 % Série O – 0,00 %
Indice de référence aux fins de la classification du risque de placement	Indice iBoxx USD Liquid Investment Grade (40 %); indice des obligations universelles FTSE Canada (20 %); indice composé de rendement total S&P/TSX (12,5 %); indice de rendement total S&P 500 (7,5 %); indice de rendement net Morningstar Developed Markets Target Market Exposure (en \$ US) (12,5 %); indice de rendement total S&P Global Infrastructure (2,5 %); et indice iBoxx USD Liquid High Yield (5 %).	Indice iBoxx USD Liquid Investment Grade (17,5 %); indice des obligations universelles FTSE Canada (12,5 %); indice composé de rendement total S&P/TSX (22,5 %); indice de rendement total S&P 500 (12,5 %); indice de rendement net Morningstar Developed Markets Target Market Exposure (en \$ US) (25 %); indice de rendement total S&P Global Infrastructure (5 %); et indice iBoxx USD Liquid High Yield (5 %).

	Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM (Fonds constitué en fiducie en dissolution)	Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM (Fonds constitué en fiducie prorogé)
Politique en matière de distributions	<p>Dans le cas des parts des séries A, AA, F et M, les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, sont versées une fois par année vers la fin de l'année civile, ou à la discrétion du gestionnaire.</p> <p>Dans le cas des parts des séries F6 et T6, le Fonds effectuera des distributions mensuelles qui pourraient être composées de revenu, de gains en capital et/ou d'un remboursement de capital vers la fin de chaque mois. Une distribution sous forme de remboursement de capital n'est pas imposable, mais réduit le prix de base rajusté de vos parts. Vous devez éviter de confondre cette distribution de trésorerie avec le rendement du Fonds.</p>	<p>Dans le cas des parts des séries A, F, O et M, les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, sont versées une fois par année vers la fin de l'année civile, ou à la discrétion du gestionnaire.</p> <p>Dans le cas des parts des séries F6 et T6, le Fonds effectuera des distributions mensuelles qui pourraient être composées de revenu, de gains en capital et/ou d'un remboursement de capital vers la fin de chaque mois. Une distribution sous forme de remboursement de capital n'est pas imposable, mais réduit le prix de base rajusté de vos parts. Vous devez éviter de confondre cette distribution de trésorerie avec le rendement du Fonds.</p>
Ratio des frais de gestion ² (en date du 30 septembre 2025)	<p>Série A – 2,71 %</p> <p>Série AA – 2,10 %</p> <p>Série F – 1,59 %</p> <p>Série F6 – 1,61 %</p> <p>Série M – 0,73 %</p> <p>Série T6 – 2,75 %</p>	<p>Série A – 2,84 %</p> <p>Série F – 1,80 %</p> <p>Série F6 – 1,82 %</p> <p>Série T6 – 2,75 %</p> <p>Série M – 0,84 %</p> <p>Série O – 0,83 %</p>

¹ Sous réserve de l'approbation de la fusion des Fonds constitués en fiducie et de la modification des objectifs de placement par les porteurs de titres (comme il est présenté ci-après), la stratégie de placement du Fonds constitué en fiducie prorogé sera modifiée. La composante en actions des avoirs du portefeuille du Fonds constitué en fiducie prorogé passera à une fourchette allant de 60 % à 75 % et la composante en titres à revenu fixe passera à une fourchette allant de 25 % à 40 %.

² Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges pour l'année, est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne pour l'année et comprend les primes de rendement, le cas échéant.

Traitement fiscal de la fusion des Fonds constitués en fiducie

La fusion des Fonds constitués en fiducie sera réalisée avec report d'impôt, ce qui signifie que les porteurs de titres des séries A, AA, F, F6, M et T6 du Fonds constitué en fiducie en dissolution ne réaliseront pas de gain ou de perte en capital à la suite de l'échange de leurs titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution contre des titres du Fonds constitué en fiducie prorogé. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes » à la page 24 pour obtenir de plus amples renseignements.

Mise en œuvre de la fusion des Fonds constitués en fiducie

La proposition de fusion des Fonds constitués en fiducie sera structurée comme suit :

1. Avant la date de prise d'effet de la fusion des Fonds constitués en fiducie, laquelle devrait avoir lieu dès que possible après l'assemblée extraordinaire et en tout état de cause le 22 mai 2026 ou vers cette date (la « **date de la fusion des Fonds constitués en fiducie** »), si cela est nécessaire, le Fonds constitué en fiducie en dissolution vendra les titres de son portefeuille qui ne correspondent pas aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds constitué en fiducie prorogé. Par conséquent, le Fonds constitué en fiducie en dissolution pourrait détenir de la trésorerie pendant un certain temps avant la réalisation de la fusion des Fonds constitués en fiducie, ce qui est permis conformément à ses objectifs de placement. À la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie, tous les titres détenus par le Fonds constitué en fiducie en dissolution correspondront aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds constitué en fiducie prorogé.
2. Avant la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie, le Fonds constitué en fiducie en dissolution et le Fonds constitué en fiducie prorogé déclareront, verseront et réinvestiront automatiquement une distribution versée à leurs porteurs de titres (sauf si les porteurs de titres ont choisi de recevoir leurs distributions en

espèces) composée de gains en capital nets réalisés et de revenu net, s'il en est, pour s'assurer de ne pas être assujettis à l'impôt au cours de leur année d'imposition courante. La distribution versée par le Fonds constitué en fiducie en dissolution lui permettra de ne pas être assujetti à l'impôt au cours de son année d'imposition courante, et la distribution versée par le Fonds constitué en fiducie prorogé permettra de garantir que les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution ne seront pas assujettis à l'impôt sur le revenu généré par le Fonds constitué en fiducie prorogé avant la fusion des Fonds constitués en fiducie.

3. La valeur du portefeuille de placements et des autres actifs du Fonds constitué en fiducie en dissolution sera calculée à la fermeture des bureaux à la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie conformément à sa déclaration de fiducie.
4. À la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie, le Fonds constitué en fiducie en dissolution transférera la quasi-totalité de ses actifs au Fonds constitué en fiducie prorogé. En échange, le Fonds constitué en fiducie prorogé émettra au Fonds constitué en fiducie en dissolution des titres du Fonds constitué en fiducie prorogé dont la valeur liquidative globale correspond à la valeur des actifs acquis par le Fonds constitué en fiducie prorogé auprès du Fonds constitué en fiducie en dissolution, et les titres du Fonds constitué en fiducie prorogé seront émis à la valeur liquidative de la série par titre qui s'applique à la fermeture des bureaux à la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie.
5. Le Fonds constitué en fiducie prorogé ne prendra pas en charge les passifs du Fonds constitué en fiducie en dissolution, lequel conservera suffisamment d'actifs pour acquitter ses passifs estimatifs, s'il en est, à la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie.
6. Immédiatement par la suite, les titres du Fonds constitué en fiducie prorogé reçus par le Fonds constitué en fiducie en dissolution seront distribués aux porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution en échange de leurs titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution, à raison de un dollar pour un dollar. Les porteurs de parts de série A, F, F6, T6 ou M du Fonds constitué en fiducie en dissolution recevront respectivement des parts de série A, F, F6, T6 ou M du Fonds constitué en fiducie prorogé et les porteurs de parts de série AA du Fonds constitué en fiducie en dissolution recevront des parts de série A du Fonds constitué en fiducie prorogé.
7. Dès qu'il est raisonnablement possible de le faire après la fusion des Fonds constitués en fiducie, le Fonds constitué en fiducie en dissolution sera liquidé.
8. Un choix conjoint utilisant le formulaire prescrit T1169 – *Choix concernant la disposition de biens par une société de placement à capital variable (ou une fiducie de fonds commun de placement) en faveur d'une fiducie de fonds commun de placement* sera déposé auprès de l'Agence du revenu du Canada dans les 6 mois suivant le moment du transfert ou à toute date ultérieure que l'Agence du revenu du Canada accepte.

Titres que recevront les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution

La fusion des Fonds constitués en fiducie proposée permet aux porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution d'échanger leurs titres contre des titres du Fonds constitué en fiducie prorogé sans payer de frais de rachat, de frais d'échange ou de commissions. Après la fusion des Fonds constitués en fiducie, les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution détiendront des titres du Fonds constitué en fiducie prorogé, et le Fonds constitué en fiducie en dissolution sera dissous. Tout barème de frais d'acquisition différés qui s'applique aux titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution prendra fin à la réalisation de la fusion des Fonds constitués en fiducie.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds constitué en fiducie prorogé sont fournis dans l'aperçu du fonds pertinent du Fonds constitué en fiducie prorogé daté du 20 mars 2026, joint à la présente circulaire. Les porteurs de titres peuvent obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du Fonds constitué en fiducie prorogé, ainsi que ses derniers états financiers intermédiaires et annuels et son rapport de la direction sur le rendement du fonds, en accédant au site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, en visitant le site Web du gestionnaire à l'adresse www.ncminvestments.com/fr, en appelant le gestionnaire au 1 877 531-9355 (sans frais), ou en envoyant un courriel au gestionnaire à l'adresse info@ncminvestments.com.

Rachats et ventes de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution

En prévision de la mise en œuvre de la fusion des Fonds constitués en fiducie, à compter de 16 h le 20 mai 2026, les titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution cesseront d'être offerts aux fins de souscription autrement que dans le cadre des programmes d'achats automatiques existants. Tous les programmes systématiques demeureront intacts jusqu'à la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie. La capacité à faire racheter ou échanger des titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution restera possible jusqu'à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant immédiatement la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie. Les demandes de rachat acceptées par le gestionnaire doivent être réglées au plus tard à la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie, conformément aux procédures de règlement habituelles. Les demandes de rachat non réglées au plus tard à la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie seront réputées être des demandes de rachat de titres du Fonds constitué en fiducie prorogé reçues à la fusion des Fonds constitués en fiducie, et les procédures de règlement habituelles s'appliqueront après la fusion des Fonds constitués en fiducie. Les porteurs de titres pourront faire racheter des titres du Fonds constitué en fiducie prorogé obtenus dans le cadre de la fusion des Fonds constitués en fiducie en tout temps après la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie, comme indiqué dans le prospectus simplifié. Les titres du Fonds constitué en fiducie prorogé acquis par des porteurs de titres dans le cadre de la fusion des Fonds constitués en fiducie feront l'objet des mêmes frais de rachat, le cas échéant, que ceux qui s'appliquaient aux titres des porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution immédiatement avant la fusion des Fonds constitués en fiducie. Tout barème de frais d'acquisition différés qui s'applique aux titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution prendra fin à la réalisation de la fusion des Fonds constitués en fiducie.

Après la fusion des Fonds constitués en fiducie, tous les services facultatifs (comme les programmes d'achats et de retraits automatiques) qui avaient été établis à l'égard des titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution seront rétablis sur une base série par série dans le Fonds constitué en fiducie prorogé, à moins que les porteurs de titres ne donnent d'indications contraires au gestionnaire. Les porteurs de titres peuvent modifier ou annuler un programme systématique en tout temps, et les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution qui souhaitent établir un ou plusieurs programmes systématiques à l'égard de leurs avoirs dans le Fonds constitué en fiducie prorogé pourront le faire après la fusion des Fonds constitués en fiducie.

Les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution qui acquièrent des titres du Fonds constitué en fiducie prorogé dans le cadre de la fusion des Fonds constitués en fiducie n'ont aucuns frais à payer. **Les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution qui ne souhaitent pas posséder de titres du Fonds constitué en fiducie prorogé peuvent plutôt faire racheter leurs titres ou les échanger contre des titres de n'importe quel autre OPC NCM jusqu'au dernier jour ouvrable avant la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie. Les porteurs de titres qui font racheter leurs titres pourraient devoir payer des frais de rachat, comme il est indiqué dans le prospectus simplifié.**

PROPOSITION DE MODIFICATION DES OBJECTIFS DE PLACEMENT

Dans le cadre de la fusion des Fonds constitués en fiducie, le gestionnaire cherche à obtenir l'approbation des porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie prorogé dans le but de modifier ses objectifs de placement comme suit :

Fonds	Objectifs de placement actuels	Objectifs de placement proposés
Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM	Le Fonds est conçu pour offrir aux investisseurs une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde.	Le Fonds est conçu pour offrir aux investisseurs une plus-value du capital à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans des fonds sous-jacents, des FNB, des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de partout dans le monde.

Le texte intégral des résolutions concernant la modification des objectifs de placement qui seront examinées à l'assemblée extraordinaire se trouve à l'annexe A de la présente circulaire. Pour que la modification des objectifs de placement prenne effet, les résolutions énoncées dans l'annexe A de la présente circulaire doivent être adoptées par la majorité des voix exprimées par les porteurs de titres présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée

extraordinaire et votant ensemble comme une seule catégorie. En approuvant la proposition, les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie prorogé autoriseront également le gestionnaire à prendre toutes les mesures qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la modification des objectifs de placement proposée.

Sous réserve de l'approbation des porteurs de titres à l'égard de la fusion des Fonds constitués en fiducie (comme il est décrit ci-dessus) et de la modification des objectifs de placement, le Fonds constitué en fiducie prorogé sera renommé Fonds de retraite équilibré mondial NCM.

Justification de la modification des objectifs de placement

Le gestionnaire croit que la modification des objectifs de placement sera avantageuse pour les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie prorogé, car les changements accorderont au gestionnaire une plus grande flexibilité au moment d'investir dans un large éventail d'émetteurs qu'il considère adéquats, y compris dans des fonds négociés en bourse, ce qui donnera accès à plus d'occasions de placement.

Conséquences fiscales de la modification des objectifs de placement

La modification des objectifs de placement obligera le gestionnaire de portefeuille à vendre une partie du portefeuille du Fonds constitué en fiducie prorogé, ce qui déclenchera des gains en capital non réalisés. Comme indiqué ci-dessus, avant la date de fusion des Fonds constitués en fiducie, le Fonds constitué en fiducie prorogé déclarera, versera et réinvestira automatiquement les distributions de gains en capital réalisés nets et de revenu net, le cas échéant, versées aux porteurs de titres (à moins que le porteur de titres n'ait choisi de recevoir la distribution en espèces). Un porteur de titres sera en règle générale tenu d'inclure dans le calcul de son revenu sa quote-part du revenu net et des gains en capital nets réalisés d'un Fonds, que ce montant soit réinvesti ou non dans d'autres titres. Vous recevrez un relevé à des fins fiscales où figurera votre quote-part du revenu et des gains en capital, s'il en est, d'un Fonds, à moins que vous ne déteniez vos titres dans un régime enregistré. La tranche imposable des montants déclarés sur le relevé fiscal doit être incluse dans votre revenu pour l'année 2026.

Malgré les conséquences fiscales pour les porteurs de titres imposables du Fonds constitué en fiducie prorogé, le gestionnaire considère qu'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds de modifier ses objectifs de placement pour lui permettre d'accroître son exposition aux titres à revenu fixe. De plus, le Fonds continuera d'investir dans des titres à rendement élevé qui devraient offrir un niveau raisonnable de revenu pour les porteurs de titres.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables au Fonds constitué en fiducie prorogé et au gestionnaire, l'approbation préalable des porteurs de titres d'un OPC est requise avant de modifier ses objectifs de placement. Pour prendre effet, la résolution relative à la modification des objectifs de placement énoncée à l'annexe A de la présente circulaire doit être adoptée par une majorité des voix exprimées par les porteurs de titres présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire et votant ensemble comme une seule catégorie. En approuvant la proposition, les porteurs de titres autoriseront également toutes les modifications à toutes les ententes et autoriseront le gestionnaire à prendre toutes les mesures qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la modification des objectifs de placement du Fonds. En lien avec ce pouvoir, le gestionnaire apportera les changements nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires.

La modification des objectifs de placement est conditionnelle à l'approbation de la fusion des Fonds constitués en fiducie

La modification des objectifs de placement, si elle est approuvée, prendra effet immédiatement après la fusion des Fonds constitués en fiducie, à la condition que le gestionnaire reçoive l'approbation requise à l'égard de la fusion des Fonds constitués en fiducie, décrite également dans la présente circulaire.

PROPOSITION DE FUSION DE LA CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Dans le cadre de la réévaluation permanente de ses produits, le gestionnaire cherche à obtenir l'approbation des actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution pour examiner et, s'ils le jugent opportun, autoriser la fusion du Fonds Catégorie de société en dissolution avec le Fonds Catégorie de société prorogé.

Le gestionnaire cherche à obtenir l'approbation des actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution. Le texte intégral des résolutions relatives à la fusion de la Catégorie de société à examiner à l'assemblée extraordinaire est présenté à l'annexe B de la présente circulaire. Pour que la fusion de la Catégorie de société prenne effet, les résolutions énoncées à l'annexe B de la présente circulaire doivent être adoptées par une majorité des voix exprimées par les actionnaires présents en personne ou représentés par procuration aux assemblées extraordinaires qui votent ensemble comme une seule catégorie. En approuvant la proposition, les actionnaires des Fonds concernés autoriseront également toutes les modifications nécessaires aux statuts constitutifs de NCM Opportunities Corp., selon le cas, et autoriseront le gestionnaire à prendre toutes les mesures qui sont nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la proposition de fusion de la Catégorie de société.

Le gestionnaire croit que la fusion de la Catégorie de société sera avantageuse pour les actionnaires pour les raisons suivantes :

1. Les actionnaires du Fonds Catégorie de société prorogé devraient bénéficier d'économies d'échelle accrues et de charges opérationnelles moins élevées en raison de la plus grande taille du Fonds Catégorie de société prorogé combiné.
2. Le Fonds Catégorie de société prorogé devrait attirer davantage d'actifs, car les efforts de commercialisation seront concentrés sur un moins grand nombre de fonds, plutôt que sur plusieurs fonds ayant des mandats de placement semblables. La capacité à attirer des actifs dans le Fonds Catégorie de société prorogé avantagera les actionnaires en contribuant à garantir que le Fonds Catégorie de société prorogé demeure un moyen de placement viable et intéressant à long terme pour les actionnaires existants et éventuels.
3. Le Fonds Catégorie de société prorogé disposera d'un niveau d'actifs plus élevé et permettra au gestionnaire de concentrer ses efforts de vente sur la croissance du Fonds Catégorie de société prorogé, ce qui devrait à son tour permettre d'augmenter les occasions de diversification du portefeuille, de réduire la volatilité et d'améliorer la liquidité des placements.
4. La taille et le taux de croissance du Fonds Catégorie de société en dissolution, ainsi que les coûts administratifs et réglementaires liés à son exploitation en tant qu'OPC autonome, pourraient potentiellement entraîner des coûts plus élevés par actionnaire si le Fonds Catégorie de société en dissolution réduit la taille de son actif alors qu'il continue de subir des rachats nets importants.
5. Le Fonds Catégorie de société prorogé, du fait de sa taille accrue, bénéficiera d'une présence plus marquée sur le marché.
6. La fusion de la Catégorie de société réduira la duplication des frais administratifs et réglementaires liés à l'exploitation du Fonds Catégorie de société en dissolution et du Fonds Catégorie de société prorogé en tant que fonds d'investissement distincts.
7. La réduction du nombre de fonds NCM offrira aux actionnaires une gamme de produits simplifiée, facilitant ainsi le choix d'un OPC adapté à leur tolérance au risque et à leurs objectifs de placement, car la fusion de la Catégorie de société éliminera un fonds ayant des objectifs et des stratégies de placement semblables qui se recoupent.

Après la fusion de la Catégorie de société, tous les services facultatifs (comme les programmes d'achats et de retraits automatiques) demeureront à la disposition des actionnaires, qui seront automatiquement inscrits à des programmes comparables relativement aux titres du Fonds Catégorie de société prorogé, à moins qu'ils ne donnent des instructions contraires. Les actionnaires reçoivent un préavis relatif à la fusion de la Catégorie de société et, s'ils le souhaitent, ils peuvent faire racheter leurs titres ou les échanger contre ceux d'un autre OPC NCM, et ils

conserveront leur droit de faire racheter leurs titres jusqu'à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable avant la date de prise d'effet de la fusion de la Catégorie de société.

Comparaison entre les Fonds Catégorie de société

Les objectifs de placement du Fonds Catégorie de société en dissolution et du Fonds Catégorie de société prorogé sont quelque peu compatibles, car les deux Fonds investissent dans des actions internationales. Cependant, une personne raisonnable les considérerait comme moins que considérablement semblables, car le Fonds Catégorie de société prorogé n'est pas limité à investir principalement dans des titres de capitaux propres et peut également investir dans des actions américaines.

Le Fonds Catégorie de société en dissolution est classé comme un fonds d'actions internationales, tandis que le Fonds Catégorie de société prorogé est classé comme un fonds équilibré d'actions mondiales. La distinction entre les deux Fonds est également mise en évidence par leurs indices de référence correspondants. Puisque le Fonds Catégorie de société en dissolution investit principalement dans des titres de capitaux propres, le gestionnaire lui a attribué un niveau de risque moyen tandis que celui du Fonds Catégorie de société prorogé est de faible à moyen.

Le Fonds Catégorie de société en dissolution et le Fonds Catégorie de société prorogé sont tous deux des catégories d'actions de NCM Opportunities Corp. et ont les mêmes procédures d'évaluation. Les titres du Fonds Catégorie de société en dissolution et du Fonds Catégorie de société prorogé sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

Le gestionnaire cherche l'approbation des actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution, comme l'exige le droit des sociétés applicable.

Le tableau ci-dessous résume les objectifs de placement, les stratégies de placement et la structure des frais du Fonds Catégorie de société en dissolution et du Fonds Catégorie de société prorogé ainsi que certains autres renseignements à leur sujet. Tous les renseignements sont donnés en date du 27 février 2026, sauf indication contraire.

	Fonds international de base NCM (Fonds Catégorie de société en dissolution)	Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM (Fonds Catégorie de société prorogé)
Actif net	14 712 018 \$	275 917 193 \$
Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille	NCM Asset Management Ltd.	NCM Asset Management Ltd.
Catégories et séries offertes	Actions des séries A, F et O	Actions des séries A, F, F6, T6, I et O
Type de Fonds	Actions internationales	Équilibré d'actions mondiales
Niveau de risque	Moyen	Faible à moyen
Objectifs de placement	<p>Le Fonds a pour objectif de procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation cotés en bourse de sociétés établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis, mais également, lorsque les occasions sur le marché le dictent, en investissant dans des placements privés jusqu'à concurrence de 10 % de l'actif net du Fonds, sous réserve des limites du CIFSC.</p> <p>Les actifs du Fonds peuvent aussi être investis dans des titres de créance ou être détenus en trésorerie, dans la mesure où la conjoncture de l'économie ou du marché ou d'autres conditions s'y prêtent.</p>	<p>Le Fonds est conçu pour procurer aux investisseurs un flux de distributions en espèces mensuelles stables, qui sera déterminé sur une base annuelle par le gestionnaire et un potentiel d'appréciation du capital à long terme en investissant dans des titres à rendement élevé de sociétés à petite, moyenne et grande capitalisation. Le portefeuille peut comprendre toutes sortes de titres de participation ou de créance émis par des sociétés de partout dans le monde inscrites ou non aux fins de négociation auprès des bourses de valeurs mobilières ou d'autres installations de négociation organisées et réglementées. Les actifs du Fonds peuvent aussi être détenus en trésorerie, dans la mesure</p>

	Fonds international de base NCM (Fonds Catégorie de société en dissolution)	Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM (Fonds Catégorie de société prorogé)
		où la conjoncture de l'économie ou du marché ou d'autres conditions s'y prêtent.
Stratégies de placement	<p>Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié composé surtout de titres de participation. Le Fonds investit dans une combinaison de titres, y compris, mais sans s'y limiter, des actions ordinaires et privilégiées, des parts de FPI, des obligations d'État et de sociétés, des titres de créance à court terme, des titres convertibles (y compris des obligations convertibles et des bons de souscription), et d'autres placements semblables. La répartition de l'actif du Fonds varie selon les perspectives du gestionnaire de portefeuille à l'égard du marché et de la conjoncture économique. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou échéance, dont des obligations d'État, des obligations de sociétés et des bons du Trésor. La totalité ou la quasi-totalité de l'actif net du Fonds peut donc être investie dans des titres étrangers.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des actions et des titres de créance de sociétés de toute taille et il peut investir une part appréciable de son actif dans des sociétés à moyenne capitalisation (dont la capitalisation boursière se situe généralement entre 2,5 milliards \$ US et 10 milliards \$ US).</p> <p>La sélection de titres au sein du portefeuille s'appuie sur une méthode ascendante, qui met l'accent sur une rigoureuse analyse de chacune des sociétés. Cette méthode comprend l'évaluation des conditions financières, de l'équipe de direction et des perspectives de chacune des sociétés, de leur secteur et de l'économie dans son ensemble. Le gestionnaire de portefeuille met généralement l'accent sur une approche de placement axée sur la valeur pour sélectionner les actions. Les mesures de valorisation comme les ratios cours/bénéfice et cours/flux de trésorerie seront prises en compte par rapport au potentiel de croissance d'une société. Le gestionnaire de portefeuille met l'accent sur des entreprises de qualité dotées d'un bilan solide et dont les activités sont stables et en croissance, et il sélectionne celles qui offrent un potentiel de croissance des bénéfices et des flux de trésorerie. L'analyse fondamentale est complétée par des techniques quantitatives, qui permettent de cerner les titres potentiellement intéressants selon une combinaison de caractéristiques comme la valorisation, la croissance, la rentabilité, le momentum et le risque. Le gestionnaire de portefeuille surveille et examine les placements sur une base continue pour s'assurer de</p>	<p>Le Fonds a recours à une approche de placement en titres à rendement élevé axée sur la valeur comme principale méthode de sélection des titres. Le gestionnaire de portefeuille recherche ainsi des sociétés en mesure de maintenir ou d'augmenter leurs distributions. De plus, il recherche des sociétés qui affichent des bénéfices à long terme ou une croissance des flux de trésorerie par action supérieurs, dont la position est solide sur les marchés au sein desquels elles exercent leurs activités, qui sont dotées d'une équipe de direction de qualité et dont le bilan est sain. Cette analyse est complétée par des techniques quantitatives qui cernent les titres potentiellement intéressants en fonction d'attributs comme la valorisation, la croissance et la rentabilité, ainsi que les tendances en matière de bénéfices et de cours des titres.</p> <p>Dans l'attente de la sélection et de l'achat de titres appropriés et le paiement des frais ou d'autres distributions prévues, une partie des actifs du Fonds peut être détenue en liquidités. De plus, durant les périodes où le gestionnaire de portefeuille estime que les conditions de marché s'y prêtent, ce dernier peut réduire les placements du Fonds et conserver une partie des actifs en liquidités. De tels soldes en espèces seront détenus dans des comptes de dépôt en espèces d'une banque ou d'une société de fiducie du Canada ou pourront être investis dans des fonds de placement à court terme ou dans des certificats de placement garanti.</p> <p>Le Fonds investit dans une combinaison de titres et conserve une pondération minimale de 10 % en titres à revenu fixe, y compris, mais sans s'y limiter, des actions ordinaires et privilégiées, des parts de FPI, des obligations d'État et de sociétés, des titres de créance à court terme, des titres convertibles (y compris des obligations convertibles et des bons de souscription), et d'autres placements semblables. Ces titres proviennent d'émetteurs situés partout dans le monde, notamment aux États-Unis, au Canada, en Europe, au Royaume-Uni, en Asie et dans les marchés émergents. Les proportions des différents titres inclus dans le portefeuille du Fonds varieront de temps à autre, en fonction de l'évaluation par le gestionnaire de portefeuille des conditions de marché.</p> <p>Le Fonds peut se livrer de façon limitée à des opérations de vente à découvert ainsi que de prêt, de prise en pension ou de mise en pension de titres. Il</p>

	Fonds international de base NCM (Fonds Catégorie de société en dissolution)	Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM (Fonds Catégorie de société prorogé)
	<p>repérer la meilleure valeur relative. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer une couverture contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements, des monnaies, des cours des marchandises, des taux d'intérêt ou des indices boursiers; • constituer une position à l'égard de certains titres et marchés financiers sans acheter les titres directement; • obtenir un revenu supplémentaire au moyen de stratégies d'instruments dérivés. <p>Le gestionnaire de portefeuille déterminera le niveau du risque de change en fonction de son appréciation des marchés des changes. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture pour assurer une protection contre les pertes ou réduire la volatilité découlant des variations de devises par rapport au dollar canadien. Les placements dans des instruments dérivés seront effectués conformément aux autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement globaux du Fonds et bonifier son rendement.</p> <p>Le Fonds peut détenir une importante partie de son actif dans de la trésorerie ou dans des titres de marché monétaire à court terme dans l'attente d'occasions de placement ou aux fins de protection selon la conjoncture générale du marché ou les conditions économiques.</p> <p>Le Fonds peut se livrer de façon limitée à des opérations de vente à découvert ainsi que de prêt, de prise en pension ou de mise en pension de titres. Le Fonds peut également investir dans des FNB Global X. Ces opérations seront utilisées conformément aux autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement globaux du Fonds et bonifier son rendement.</p> <p>Le taux de rotation du portefeuille du Fonds pourrait être supérieur à 70 %. Cette pratique peut faire augmenter les coûts de négociation et les distributions imposables, ce qui pourrait avoir une incidence sur le rendement.</p>	<p>peut aussi investir dans des instruments dérivés (contrats à terme de gré à gré, options d'achat, options de vente) et dans des FNB Global X. Ces opérations seront utilisées conformément aux autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement globaux du Fonds et bonifier son rendement.</p> <p>Le Fonds peut s'éloigner de ses objectifs de placement ou de ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des liquidités ou des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement canadien ou américain, un organisme gouvernemental ou une société pour tenter de le protéger en cas de repli du marché ou pour d'autres raisons.</p>

	Fonds international de base NCM (Fonds Catégorie de société en dissolution)	Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM (Fonds Catégorie de société prorogé)
	Le Fonds peut s'éloigner de ses objectifs de placement ou de ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des liquidités ou des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement canadien ou américain, un organisme gouvernemental ou une société pour tenter de le protéger en cas de repli du marché ou pour d'autres raisons.	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible aux régimes enregistrés	Admissible aux régimes enregistrés
Frais de gestion annuels	Série A – 1,85 % Série F – 0,85 % Série O – 0,00 %	Série A – 2,00 % Série F – 1,00 % Série F6 – 1,00 % Série T6 – 2,00 % Série I – s.o. Série O – 0,00 %
Indice de référence aux fins de la classification du risque de placement	Indice de rendement net Morningstar Developed Markets ex-North America Target Market Exposure (en \$ CA)	s.o.
Politique en matière de dividendes	Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés une fois l'an ou à la fréquence pouvant être déterminée par le conseil d'administration, à sa discrétion. Les dividendes sur les gains en capital, le cas échéant, sont versés une fois l'an ou à la fréquence pouvant être déterminée par le conseil d'administration, à sa discrétion.	Les dividendes ordinaires, s'il y a lieu, sont payés mensuellement, vers la fin de chaque mois, à la discrétion du conseil d'administration. Les dividendes sur les gains en capital, le cas échéant, sont versés une fois l'an ou à la fréquence pouvant être déterminée par le conseil d'administration, à sa discrétion. Dans le cas des actions des séries F6 et T6, le Fonds effectuera aussi des distributions mensuelles composées d'un remboursement de capital ou de dividendes ordinaires vers la fin de chaque mois. Une distribution sous forme de remboursement de capital n'est pas imposable, mais réduit le prix de base rajusté de vos actions. Vous devez éviter de confondre cette distribution de trésorerie avec le rendement du Fonds.
Ratio des frais de gestion ¹ (en date du 30 septembre 2025)	Série A – 2,80 % Série F – 1,70 % Série O – 0,75 %	Série A – 2,45 % Série F – 1,37 % Série F6 – 1,32 % Série T6 – 2,52 % Série I – 0,27 % Série O – 0,27 %

¹ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges pour l'année, est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne pour l'année et comprend les primes de rendement, le cas échéant.

Traitement fiscal de la fusion de la Catégorie de société

La fusion de la Catégorie de société se déroulera sur une base imposable pour les actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution, car la Loi de l'impôt ne permet pas qu'elle soit faite avec report d'impôt. Dans le cadre de la fusion de la Catégorie de société, les actifs et passifs de NCM Opportunities Corp. attribuables au Fonds Catégorie de société en dissolution seront réattribués au Fonds Catégorie de société prorogé. Cette réattribution ne constituera pas une opération imposable pour le Fonds Catégorie de société en dissolution ou pour NCM Opportunities Corp. La disposition de titres du Fonds Catégorie de société en dissolution dans le cadre de la fusion de la Catégorie de société sera une disposition imposable pour l'application de la Loi de l'impôt et, par conséquent, les actionnaires imposables qui détiennent des actions du Fonds Catégorie de société en dissolution pourraient réaliser un gain en capital ou une perte en capital à des fins fiscales en raison de l'échange de leurs actions du Fonds Catégorie de société en dissolution contre des actions du Fonds Catégorie de société prorogé. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes » à la page 24.

Malgré le traitement fiscal de la fusion de la Catégorie de société, le gestionnaire est d'avis que cette dernière est dans l'intérêt fondamental du Fonds Catégorie de société en dissolution et du Fonds Catégorie de société prorogé, comme il est décrit ci-dessus à la page 10.

Actions devant être reçues par les actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution

Si les actionnaires approuvent la fusion de la Catégorie de société, la date de prise d'effet de la fusion de la Catégorie de société devrait avoir lieu dès que possible après l'assemblée extraordinaire et en tout état de cause le 22 mai 2026 ou vers cette date (la « **date de la fusion de la Catégorie de société** »).

La fusion de la Catégorie de société proposée permet aux actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution d'échanger leurs actions contre des actions du Fonds Catégorie de société prorogé sans payer de frais de rachat, de frais d'échange ou de commissions. Après la fusion de la Catégorie de société, les actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution détiendront des actions du Fonds Catégorie de société prorogé, et le Fonds Catégorie de société en dissolution sera dissous. Tout barème de frais d'acquisition différés qui s'applique aux actions du Fonds Catégorie de société en dissolution prendra fin à la réalisation de la fusion de la Catégorie de société.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Catégorie de société prorogé sont fournis dans l'aperçu du fonds pertinent du Fonds Catégorie de société prorogé daté du 20 mars 2026, joint à la présente circulaire. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du Fonds Catégorie de société prorogé, ainsi que ses derniers états financiers intermédiaires et annuels et son rapport de la direction sur le rendement du fonds, en accédant au site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, en visitant le site Web du gestionnaire à l'adresse www.ncminvestments.com/fr, en appelant le gestionnaire au 1 877 531-9355 (sans frais), ou en envoyant un courriel au gestionnaire à l'adresse info@ncminvestments.com.

Rachats et ventes d'actions du Fonds Catégorie de société en dissolution

En prévision de la mise en œuvre de la fusion de la Catégorie de société, à compter de 16 h le 20 mai 2026, les actions du Fonds Catégorie de société en dissolution cesseront d'être offertes aux fins de souscription autrement que dans le cadre des programmes d'achats automatiques existants. Tous les programmes systématiques demeureront intacts jusqu'à la date de la fusion de la Catégorie de société. La capacité à faire racheter ou échanger des actions du Fonds Catégorie de société en dissolution restera possible jusqu'à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant immédiatement la date de la fusion de la Catégorie de société. Les demandes de rachat acceptées par le gestionnaire doivent être réglées au plus tard à la date de la fusion de la Catégorie de société, conformément aux procédures de règlement habituelles. Les demandes de rachat non réglées au plus tard à la date de la fusion de la Catégorie de société seront réputées être des demandes de rachat d'actions du Fonds Catégorie de société prorogé reçues dans le cadre de la fusion de la Catégorie de société, et les procédures de règlement habituelles s'appliqueront après la fusion de la Catégorie de société. Les actionnaires pourront faire racheter des actions du Fonds Catégorie de société prorogé obtenues dans le cadre de la fusion de la Catégorie de société en tout temps après la date de la fusion de la Catégorie de société, comme indiqué dans le prospectus simplifié. Les actions du Fonds Catégorie de société prorogé acquises par des actionnaires dans le cadre de la fusion de la Catégorie de société feront l'objet des mêmes frais de rachat, le

cas échéant, que ceux qui s'appliquaient aux actions des actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution immédiatement avant la fusion de la Catégorie de société. Tout barème de frais d'acquisition différés qui s'applique aux actions du Fonds Catégorie de société prorogé prendra fin à la réalisation de la fusion de la Catégorie de société.

Après la fusion de la Catégorie de société, tous les services facultatifs (comme les programmes d'achats et de retraits automatiques) qui avaient été établis à l'égard des actions du Fonds Catégorie de société en dissolution seront rétablis sur une base série par série dans le Fonds Catégorie de société prorogé, à moins que les actionnaires ne donnent d'indications contraires au gestionnaire. Les actionnaires peuvent modifier ou annuler un programme systématique en tout temps, et les actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution qui souhaitent établir un ou plusieurs programmes systématiques à l'égard de leurs avoirs dans le Fonds Catégorie de société prorogé pourront le faire après la fusion de la Catégorie de société.

Les actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution qui acquièrent des actions du Fonds Catégorie de société prorogé dans le cadre de la fusion de la Catégorie de société n'ont aucuns frais à payer. **Les actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution qui ne souhaitent pas posséder d'actions du Fonds Catégorie de société prorogé peuvent plutôt faire racheter leurs actions ou les échanger contre des actions de n'importe quel autre OPC NCM jusqu'au dernier jour ouvrable avant la fusion de la Catégorie de société. Les actionnaires qui font racheter leurs actions pourraient devoir payer des frais de rachat, comme il est indiqué dans le prospectus simplifié.**

Mise en œuvre de la fusion de la Catégorie de société

La proposition de fusion de la Catégorie de société sera structurée comme suit :

1. Avant la date de la fusion de la Catégorie de société, s'il y a lieu, le Fonds Catégorie de société en dissolution vendra les titres de son portefeuille qui ne correspondent pas aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds Catégorie de société prorogé. Par conséquent, le Fonds Catégorie de société en dissolution pourrait détenir de la trésorerie pendant un certain temps avant la réalisation de la fusion de la Catégorie de société, ce qui est permis conformément à ses objectifs de placement. À la date de la fusion de la Catégorie de société, tous les titres détenus par le Fonds Catégorie de société en dissolution correspondront aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds Catégorie de société prorogé.
2. Avant la date de la fusion de la Catégorie de société, NCM Opportunities Corp. peut verser un dividende sur les gains en capital à l'égard des actions du Fonds Catégorie de société en dissolution si cela est jugé juste et équitable.
3. À la date de la fusion de la Catégorie de société, les actions de chaque série du Fonds Catégorie de société en dissolution seront converties en actions de la série pertinente du Fonds Catégorie de société prorogé ayant une valeur liquidative égale à celles-ci, et les porteurs de titres du Fonds Catégorie de société en dissolution deviendront des porteurs de titres directs du Fonds Catégorie de société prorogé qui détiennent la série identique d'actions.
4. À la date de la fusion de la Catégorie de société, les actifs et passifs attribués au Fonds Catégorie de société en dissolution seront réattribués au Fonds Catégorie de société prorogé.
5. Dès qu'il est raisonnablement possible de le faire après la fusion de la Catégorie de société, les statuts constitutifs de NCM Opportunities Corp. seront modifiés pour dissoudre le Fonds Catégorie de société en dissolution.

Droits à la dissidence

Conformément à l'article 191 de la loi de l'Alberta intitulée *Business Corporations Act* (l'« **ABCA** »), les actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution ont le droit de faire valoir leur dissidence à l'égard des résolutions présentées à l'annexe B des présentes (la « **résolution** ») et, si la démarche approuvée par la résolution prend effet, de recevoir la juste valeur des actions à l'égard desquelles les actionnaires font valoir leur dissidence, valeur qui est déterminée à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable avant le jour d'adoption de la résolution.

Le conseil d'administration de NCM Opportunities Corp. et le gestionnaire considèrent que la juste valeur des actions du Fonds Catégorie de société en dissolution correspond à sa valeur liquidative (moins les frais de rachat applicables) déterminée à la date d'évaluation pertinente et, par conséquent, ils ont l'intention est d'offrir, au besoin, cette valeur à tout actionnaire du Fonds Catégorie de société en dissolution qui exerce son droit à la dissidence (dans la présente sous-rubrique, un « **actionnaire dissident** ») si la résolution pertinente est adoptée.

Pour exercer ce droit, vous devez prendre certaines mesures, comme l'envoi d'un avis écrit qui indique que vous vous opposez à la résolution du gestionnaire à l'adresse Dome Tower – Suite 1800, 333 – 7th Avenue S.W., Calgary (Alberta) T2P 2Z1 au plus tard avant l'assemblée extraordinaire pertinente. Un vote exercé contre la résolution ou une abstention de vote ne constituent pas une opposition écrite.

À l'heure actuelle, les actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution ont le droit de faire racheter leurs actions tous les jours ouvrables jusqu'à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable précédant la date de prise d'effet de la fusion de la Catégorie de société. Les actionnaires du Fonds Catégorie de société en dissolution qui exercent ce droit de rachat recevront la valeur liquidative par action fixée à la fermeture des bureaux ce jour-là et, par la suite, ils ne seront plus réputés être des actionnaires de ce Fonds et ne pourront plus exercer de droits à la dissidence à l'égard de la résolution.

En raison des procédures énoncées à l'article 191 de l'ABCA, les actionnaires dissidents qui exercent leur droit à la dissidence conformément à ces procédures peuvent recevoir la juste valeur de leurs titres plus tard que s'ils avaient fait racheter leurs titres conformément aux procédures de rachat habituelles décrites ci-dessus. Un actionnaire du Fonds Catégorie de société en dissolution qui peut exercer un droit de vote à l'égard de la résolution et qui ne souhaite pas autoriser la résolution concernée devrait consulter ses conseillers juridiques avant d'exercer son droit à la dissidence afin de confirmer si un rachat dans le cours normal est la meilleure façon de procéder.

L'exposé qui précède sur les droits à la dissidence n'est pas un énoncé complet des procédures que doit suivre un actionnaire dissident et est donné entièrement sous réserve du texte intégral de l'article 191 de l'ABCA. Tout défaut de respecter scrupuleusement les dispositions de l'article 191 de l'ABCA et les procédures qui y sont énoncées pourrait causer la perte des droits qui y sont prévus. Les investisseurs qui souhaitent exercer leurs droits à la dissidence devraient consulter leurs conseillers juridiques.

APPROBATIONS REQUISES DES PORTEURS DE TITRES

Comme l'exigent les lois sur les valeurs mobilières applicables, pour prendre effet, la fusion des Fonds constitués en fiducie, la modification des objectifs de placement et la fusion de la Catégorie de société doivent être approuvées par la majorité des voix exprimées par les porteurs de titres de chacun des Fonds.

Si les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution n'approuvent pas la fusion des Fonds constitués en fiducie, le gestionnaire donne par les présentes avis que le Fonds constitué en fiducie en dissolution sera dissous.

Si les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie prorogé n'approuvent pas la modification des objectifs de placement, le gestionnaire peut continuer d'exploiter le Fonds constitué en fiducie prorogé conformément à ses objectifs de placement actuels.

Si les porteurs de titres du Fonds Catégorie de société en dissolution n'approuvent pas la fusion de la Catégorie de société, le gestionnaire donne par les présentes avis que le Fonds Catégorie de société en dissolution sera dissous.

La fermeture des bureaux le 2 avril 2026 est fixée comme la date de clôture des registres pour les assemblées extraordinaires (la « **date de clôture des registres** »).

Chaque porteur de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution et du Fonds constitué en fiducie prorogé peut exercer un droit de vote par part de ce Fonds qu'il détient à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres et à l'égard de laquelle il a le droit de vote.

Chaque porteur de titres du Fonds Catégorie de société en dissolution peut exercer un droit de vote par tranche de un dollar de tous les titres du Fonds qu'il détient et à l'égard desquels il a le droit de vote. La valeur de ces titres

est calculée en fonction de la « **valeur liquidative de la série** » par titre à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, et aucun droit de vote n'est accordé à l'égard de fractions de dollar de cette valeur.

Un quorum pour l'examen des points à l'ordre du jour des assemblées extraordinaires est constitué de deux personnes présentes en personne, soit un porteur de titres ayant le droit de voter à celles-ci, ou un fondé de pouvoir ou représentant dûment nommé pour un porteur de titres absent ainsi habilité, détenant au moins 5 % des titres en circulation du Fonds visé. Dans le cas où un quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure à laquelle l'assemblée extraordinaire est convoquée, celle-ci sera reportée sans avis à une date et à une heure qui tombent au moins sept jours plus tard, et à un endroit qui pourra être fixé par le président de l'assemblée, et à cette assemblée ajournée, les porteurs de titres présents en personne ou représentés par procuration constitueront le quorum.

Même si cette approbation est reçue, le gestionnaire peut, à son gré, décider de ne pas réaliser, ou de reporter, la proposition de fusion des Fonds constitués en fiducie, de modification des objectifs de placement ou de fusion de la Catégorie de société pour quelque motif que ce soit s'il considère qu'il serait dans l'intérêt fondamental du Fonds visé ou de ses porteurs de titres d'agir ainsi.

RECOMMANDATION

Pour les raisons articulées ci-dessus, le gestionnaire estime que les propositions de fusion des Fonds constitués en fiducie, de modification des objectifs de placement et de fusion de la Catégorie de société sont dans l'intérêt fondamental du Fonds visé et recommande donc aux porteurs de titres de voter :

- **en faveur de la modification des objectifs de placement et d'approuver la résolution énoncée à l'annexe A de la présente circulaire;**
- **en faveur de la fusion de la Catégorie de société et d'approuver la résolution énoncée à l'annexe B de la présente circulaire;**
- **en faveur de la fusion des Fonds constitués en fiducie et d'approuver la résolution énoncée à l'annexe C de la présente circulaire.**

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

La gouvernance des Fonds passe par le comité d'examen indépendant (le « **CEI** ») des Fonds, qui a été créé pour examiner, entre autres choses, les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire des Fonds. Le CEI a examiné la proposition de fusion des Fonds constitués en fiducie ainsi que la proposition de fusion de la Catégorie de société et a donné au gestionnaire une recommandation favorable après avoir déterminé que la fusion des Fonds constitués en fiducie et la fusion de la Catégorie de société, si elles sont mises en œuvre, aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour chacun des Fonds visés. Bien que le CEI ait examiné la fusion des Fonds constitués en fiducie et la fusion de la Catégorie de société sous l'angle des conflits d'intérêts, il ne lui appartient pas de recommander aux porteurs de titres qu'ils votent pour ou contre la fusion des Fonds constitués en fiducie ou la fusion de la Catégorie de société, et il ne fait pas une telle recommandation. Les porteurs de titres devraient examiner la fusion des Fonds constitués en fiducie ou la fusion de la Catégorie de société, selon le cas, et prendre leur propre décision.

À la levée des assemblées extraordinaires, le gestionnaire affichera un avis sur son site Web à l'adresse www.ncminvestments.com/fr pour indiquer si la proposition de fusion des Fonds constitués en fiducie et/ou la proposition de fusion de la Catégorie de société ont été approuvées. Cet avis sera également publié sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Même si ces approbations sont reçues, le gestionnaire peut, à son gré, décider de ne pas réaliser, ou de reporter, la fusion des Fonds constitués en fiducie, la modification des objectifs de placement ou la fusion de la Catégorie de société proposées.

TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS DE CEUX-CI

À la fermeture des bureaux le 2 avril 2026, soit la date de clôture des registres pour les besoins des assemblées extraordinaires, le nombre de titres émis et en circulation de chaque Fonds s'établissait ainsi :

Fonds	Série	Nombre de titres émis et en circulation
Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM	Série A	105 589,096
	Série AA	26 812,637
	Série F	101 398,110
	Série F6	18 403,431
	Série T6	2 664,051
	Série M	17 385,477
Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM	Série A	265 724,627
	Série F	260 363,450
	Série F6	38 124,576
	Série T6	1 910,614
	Série M	892,304
	Série O	113 484,837
Fonds international de base NCM	Série A	96 009,037
	Série F	72 152,456
	Série O	301 869,906

Comme il est indiqué ci-dessus, aux assemblées extraordinaires, chaque porteur de titres du Fonds Catégorie de société en dissolution pourra exercer un droit de vote par tranche de un dollar de tous les titres du Fonds qu'il détient. La valeur de ces titres est calculée en fonction de la valeur liquidative de la série par titre à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres pour les besoins des assemblées extraordinaires, et aucun droit de vote n'est accordé à l'égard de fractions de dollar de cette valeur. À la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, la valeur liquidative de la série par titre de chaque série en circulation du Fonds Catégorie de société en dissolution était la suivante :

Fonds	Série	Valeur liquidative de la série par titre
Fonds international de base NCM	Série A	21,5998 \$
	Série F	26,7802 \$
	Série O	29,9528 \$

La valeur liquidative de la série est calculée conformément aux procédures décrites dans le prospectus simplifié des Fonds daté du 22 mai 2025, qui est disponible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur demande auprès du gestionnaire en envoyant un courriel à info@ncminvestments.com.

À la connaissance des Fonds, au 2 avril 2026, aucune personne physique ou morale n'était, directement ou indirectement, propriétaire véritable de plus de 10 % des titres en circulation de tout Fonds ni n'exerçait un contrôle ou une emprise sur de tels titres, sauf tel qu'il est indiqué ci-après :

Fonds	Nom et adresse	Nombre et série de titres	Pourcentage de la série (%)
Fonds international de base NCM	Porteur de titres particulier A*	120 671,840 parts de série O	40,0 %
Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM	Porteur de titres particulier B*	113 481,420 parts de série O	100,0 %

Fonds	Nom et adresse	Nombre et série de titres	Pourcentage de la série (%)
Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM	Porteur de titres particulier C*	83 057,894 parts de série F 25 854,852 parts de série F6	31,9 % des parts de série F 67,8 % des parts de série F6

* Pour protéger la vie privée de ces porteurs de titre particuliers, leurs nom et adresse ont été omis. Il est possible d'obtenir cette information sur demande en communiquant avec nous au numéro de téléphone indiqué à la rubrique « Renseignements supplémentaires » dans la présente circulaire.

Si le gestionnaire ou un fonds géré par le gestionnaire détient des titres des Fonds, il s'abstiendra de voter à leur égard à l'assemblée extraordinaire respective. Au 2 avril 2026, les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire étaient propriétaires de moins de 1 % des titres de chacun des Fonds.

LE GESTIONNAIRE ET INTÉRÊT DU GESTIONNAIRE ET D'AUTRES PERSONNES DANS LES PROPOSITIONS

NCM Asset Management Ltd. est le gestionnaire des Fonds. Selon les modalités de la convention de gestion cadre datée du 19 mai 2020, dans sa version modifiée (la « **convention de gestion** »), le gestionnaire est responsable de la gestion des activités, de l'exploitation et des affaires des Fonds, y compris de leur administration quotidienne. Les bureaux du gestionnaire sont situés au 1800, 333 – 7th Avenue S.W., Calgary (Alberta) T2P 2Z1.

Le gestionnaire a été confirmé en tant que placeur, gestionnaire de fonds d'investissement et gestionnaire de portefeuille des Fonds, avec tous les pouvoirs et responsabilités pour fournir ou faire fournir à chaque Fonds les services et installations de gestion et d'administration, de placement, de gestion de placements ainsi que de services d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres. Le gestionnaire a également été nommé gestionnaire de portefeuille des Fonds aux termes de la convention de gestion. En sa qualité de gestionnaire de portefeuille, le gestionnaire a le pouvoir de gérer et de diriger l'investissement des actifs des Fonds, y compris l'exécution des opérations de portefeuille et la sélection des marchés au moyen desquels ces opérations seront effectuées.

La liste suivante présente les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire responsables de la gestion quotidienne des Fonds, y compris leurs nom, leur ville et province de résidence, leurs titres et leur expérience professionnelle au cours des cinq dernières années.

Nom et ville de résidence	Titre	Postes occupés au cours des cinq dernières années
Alexander M. Sasso, analyste financier agréé Mississauga (Ontario)	Chef de la direction, gestionnaire de portefeuille et administrateur	Depuis mai 2009, chef de la direction et gestionnaire de portefeuille du gestionnaire
Keith J. Leslie, analyste financier agréé Calgary (Alberta)	Administratrice	Depuis avril 2011, administrateur du gestionnaire; de septembre 2009 au 31 décembre 2019, gestionnaire de portefeuille du gestionnaire; de février 2019 à juin 2019, chef de la conformité du gestionnaire
Chris Brennan Calgary (Alberta)	Chef des finances	Depuis juin 2022, chef des finances du gestionnaire
Ellen Barbour Calgary (Alberta)	Chef de la conformité et administratrice	Depuis mai 2020, administratrice du gestionnaire; depuis juin 2019, chef de la conformité; de novembre 2015 à juin 2019, directrice principale, Opérations de placement, du gestionnaire
Andrew Anderson, analyste financier agréé Etobicoke (Ontario)	Administrateur	Depuis juin 2022, administrateur du gestionnaire

Frais de gestion

En contrepartie des services de gestion et de gestion de portefeuille, les Fonds versent des frais de gestion au gestionnaire. Les frais de gestion qui s'appliquent aux Fonds sont indiqués dans les tableaux aux pages 5 et 14 ci-dessus et sont décrits plus en détail dans le prospectus simplifié pertinent des Fonds, qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur demande auprès du gestionnaire en envoyant un courriel à info@ncminvestments.com.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, le total des frais de gestion, incluant la taxe de vente harmonisée, versés au gestionnaire par chaque Fonds à l'égard de toutes ses séries de titres s'établissait comme suit :

Fonds	Frais versés
Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM	87 493 \$
Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM	238 976 \$
Fonds international de base NCM	61 718 \$

Le gestionnaire n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, par voie de propriété véritable de titres ou autre, d'un administrateur ou membre de la haute direction du gestionnaire, ni de quiconque ayant occupé un tel poste depuis le début du dernier exercice des Fonds, ou d'une personne qui a des liens avec l'une des personnes précitées ou qui est membre de son groupe, à l'égard de toute question à traiter à l'assemblée extraordinaire.

À l'exception de ce qui est énoncé aux présentes, les administrateurs ou membres de la haute direction des Fonds, un porteur de titres des Fonds qui a la propriété véritable de plus de 10 % des titres en circulation ou exerce une emprise sur de tels titres, directement ou indirectement, et aucune autre personne informée (au sens du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) ou toute personne qui a des liens avec l'une des personnes précitées ou qui est membre de son groupe n'avaient un intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération depuis le début du dernier exercice complété des Fonds ou dans toute opération proposée qui a eu ou aurait une incidence importante sur les Fonds.

RENSEIGNEMENTS SUR LES FONDS

Le Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM a été constitué le 27 août 2018, en vertu des lois de la province de l'Alberta, aux termes d'une convention de fiducie cadre modifiée et mise à jour, intervenue entre le gestionnaire et Société de fiducie Computershare du Canada, datée du 29 juin 2017, dans sa version modifiée. Le 15 mai 2020, le gestionnaire est devenu le fiduciaire du Fonds.

Le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM a été constitué le 27 août 2018, en vertu des lois de la province de l'Alberta, aux termes d'une convention de fiducie cadre modifiée et mise à jour, intervenue entre le gestionnaire et Société de fiducie Computershare du Canada, datée du 29 juin 2017, dans sa version modifiée. Le 15 mai 2020, le gestionnaire est devenu le fiduciaire du Fonds.

Le Fonds international de base NCM a été créé aux termes de statuts de modification datés du 21 novembre 2005 et a commencé à offrir ses actions au public le 31 décembre 2005. Le Fonds a été renommé Catégorie Dividendes américains Plus Norrep en vertu de statuts de modification datés du 18 janvier 2013. Le 31 janvier 2013, les objectifs de placement fondamentaux du Fonds ont été modifiés avec l'approbation des actionnaires lors d'une assemblée extraordinaire tenue dans le but de considérer un tel changement. Le 27 août 2018, le Fonds a été renommé Catégorie Dividendes américains Plus NCM. Le 22 mai 2019, le Fonds a été renommé Catégorie Dividendes américains NCM. Le 20 mai 2020, le Fonds a été renommé Fonds américain de base NCM. Le 1^{er} novembre 2021, le Fonds a été renommé Fonds international de base NCM.

Aux termes du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-102** ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, chaque Fonds est réputé constituer un OPC distinct pour l'application de la réglementation en valeurs mobilières. Le détail des actifs en portefeuille des Fonds est présenté dans les derniers états financiers déposés des Fonds, lesquels peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire par courriel à

info@ncminvestments.com, sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca ou sur le site Web du gestionnaire au www.ncminvestments.com/fr.

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint (le « formulaire de procuration ») sont des dirigeants du gestionnaire. Chaque porteur de titres a le droit de nommer une personne (qui n'a pas à être un porteur de titres) autre que les personnes désignées pour assister et agir en son nom aux assemblées extraordinaires. Pour exercer ce droit, les noms des dirigeants du gestionnaire doivent être rayés et le nom du fondé de pouvoir du porteur de titres doit être inscrit lisiblement dans l'espace prévu à cet effet.

Pour être valide, le formulaire de procuration ci-joint doit être rempli, signé, daté et envoyé par la poste ou déposé autrement auprès de Broadridge à l'adresse suivante : Proxy Tabulation, P.O. Box 2800, Station LCD, Malton, Mississauga (Ontario) L5T 2T7, ou par télécopieur au 514 281-8911 (français) ou au 905 507-7793 (anglais) de sorte qu'il soit transmis au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de l'assemblée extraordinaire pertinente ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, ou la procuration peut être déposée auprès du président de l'assemblée extraordinaire avant le début de celle-ci. Il est également possible pour les porteurs de titres de voter par téléphone au 1 800 474-7501 (français) ou au 1 800 474-7493 (anglais) ou bien par Internet sur le site www.proxyvote.com au moyen du numéro de contrôle à 12 chiffres situé à côté du nom de chaque Fonds dans le formulaire de procuration ci-joint.

L'acte nommant un fondé de pouvoir doit être fait par écrit et signé par le porteur de titres ou son fondé de pouvoir autorisé par écrit ou, si le porteur de titres est une société, sous le sceau de la société ou par un dirigeant ou un fondé de pouvoir de celle-ci dûment autorisé.

Les droits de vote afférents aux titres représentés par procuration seront exercés lors de tout scrutin aux assemblées extraordinaires. Dans le cas où le porteur de titres indique un choix à l'égard d'une question à l'ordre du jour, les droits de vote afférents aux titres seront exercés conformément à de telles instructions. **Si un porteur de titres n'indique pas d'instructions, les droits de vote afférents à ses titres seront exercés en faveur des questions à l'ordre du jour, telles qu'elles sont indiquées dans la présente circulaire.** Les personnes nommées conformément au formulaire de procuration qui a été fourni aux porteurs de titres disposent d'un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne les modifications des questions précisées dans le formulaire de procuration et l'avis, ainsi que pour toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée extraordinaire ou à toute reprise de celle-ci. Au moment de l'impression de la présente circulaire, le gestionnaire n'avait connaissance d'aucune modification ou autre question semblable. Cependant, si de telles modifications ou autres questions sont dûment soumises à l'assemblée extraordinaire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront sur ces questions selon leur bon jugement.

Un porteur de titres qui a déposé une procuration peut la révoquer en tout temps avant qu'elle ne soit exercée. Si une personne qui a donné une procuration assiste en personne à l'assemblée extraordinaire à laquelle les droits de vote se rattachant à cette procuration doivent être exercés, cette personne peut révoquer la procuration et voter en personne. En plus des manières de révoquer une procuration autorisée par la loi, une procuration peut être révoquée moyennant un acte écrit signé par le porteur de titres ou son fondé de pouvoir autorisé par écrit, qui devra être déposé auprès du gestionnaire, au siège de celui-ci, en tout temps jusqu'au dernier jour ouvrable, inclusivement, précédant le jour de l'assemblée extraordinaire, ou de toute reprise de celle-ci, à laquelle la procuration doit être utilisée, ou auprès du président de l'assemblée extraordinaire le jour de cette assemblée, ou de toute reprise de celle-ci. À la réception d'un tel acte, la procuration sera révoquée.

La date de clôture des registres permettant de déterminer les porteurs de titres qui ont le droit de recevoir l'avis et le droit de voter en personne ou par procuration aux assemblées extraordinaires est le 2 avril 2026. Le porteur de titres inscrit des Fonds à la date de clôture des registres a le droit de recevoir un avis des assemblées extraordinaires et d'exercer les droits de vote afférents aux titres inclus dans la liste des porteurs de titres ayant le droit de voter aux assemblées extraordinaires préparée à la date de clôture des registres, à moins qu'un tel porteur de titres ne transfère les titres après la date de clôture des registres et que le cessionnaire de ces titres, ayant présenté des certificats dûment endossés attestant de tels titres ou ayant autrement établi qu'il est propriétaire de tels titres, demande, au plus tard 10 jours avant l'assemblée extraordinaire, que le nom du cessionnaire soit inclus dans la liste des porteurs de titres ayant le droit de voter à l'assemblée extraordinaire, auquel cas ce cessionnaire aura le droit d'exercer les droits de vote afférents à ces titres lors de l'assemblée extraordinaire.

Le gestionnaire envoie les documents reliés aux procurations directement aux propriétaires véritables non opposés. Le gestionnaire n'entend pas payer des intermédiaires pour faire acheminer aux propriétaires véritables opposés les documents reliés aux procurations et, dans le cas d'un propriétaire véritable opposé, le propriétaire véritable opposé ne recevra pas ces documents à moins que l'intermédiaire du propriétaire véritable opposé assume les frais de livraison.

Porteurs de titres non inscrits

Seuls les porteurs de titres inscrits de chaque Fonds ou les personnes qu'ils désignent à titre de fondés de pouvoir sont autorisés à voter à l'assemblée extraordinaire. Cependant, dans de nombreux cas, les titres dont un porteur de titres (un « **porteur de titres non inscrit** ») est le propriétaire véritable sont immatriculés au nom d'un intermédiaire (l'« **intermédiaire** ») avec lequel le porteur de titres non inscrit fait affaire en ce qui concerne les titres, tels que, entre autres, les courtiers par l'intermédiaire desquels le porteur de titres non inscrit a acheté ses titres. Le gestionnaire a l'intention de recueillir une procuration générale auprès de chaque intermédiaire permettant au gestionnaire d'exercer les droits de vote afférents aux titres inscrits au nom de l'intermédiaire conformément aux instructions de vote reçues des porteurs de titres non inscrits dont les titres sont représentés par la procuration générale.

Les porteurs de titres non inscrits recevront un formulaire d'instructions de vote, qui doit être rempli et signé par le porteur de titres non inscrit conformément aux instructions de vote qui y figurent. Le but de cette procédure est de permettre aux porteurs de titres non inscrits de donner des instructions au gestionnaire concernant l'exercice des droits de vote afférents aux titres dont le porteur de titres non inscrit est le propriétaire véritable. Si un porteur de titres non inscrit qui reçoit un formulaire d'instructions de vote souhaite assister à une assemblée extraordinaire et y voter en personne (ou qu'une autre personne y assiste et y vote pour son compte), il doit suivre les instructions figurant sur le formulaire d'instructions de vote.

En choisissant de transmettre ces documents directement aux porteurs de titres non inscrits, le gestionnaire (et non l'intermédiaire) a pris à sa charge i) de vous remettre ces documents; et ii) d'exécuter vos instructions de vote adéquates. En transmettant ces documents directement, le nom et l'adresse ainsi que les renseignements sur la détention de titres des porteurs de titres non inscrits ont été obtenus conformément aux exigences de la réglementation en valeurs mobilières applicable auprès de l'intermédiaire qui les détient en votre nom.

Les porteurs de titres non inscrits devraient suivre attentivement les instructions figurant sur le formulaire d'instructions de vote.

AUDITEUR

L'auditeur des Fonds est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Le gestionnaire n'a connaissance d'aucune modification ou autre question devant être soumise aux assemblées extraordinaires, à l'exception des questions mentionnées dans l'avis. Toutefois, si une autre question devait être présentée en bonne et due forme aux assemblées extraordinaires, les droits de vote rattachés au formulaire de procuration correspondant seront exercés à l'égard de cette question selon le bon jugement de la ou des personnes qui les exercent.

INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES

Ce qui suit est un résumé général des principales incidences fiscales fédérales canadiennes, en date des présentes, qui s'appliquent aux fusions des Fonds respectifs et aux porteurs de titres des Fonds qui sont des particuliers (autres qu'une fiducie) résidant au Canada, qui traitent sans lien de dépendance avec le Fonds visé et qui détiennent leurs titres des Fonds à titre d'immobilisations. Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application (le « **règlement** »), sur toutes les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et le règlement annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada ou en son nom avant la date des présentes (les « **propositions fiscales** »), et sur les pratiques administratives et politiques en matière de cotisation actuelles publiées par l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** »). Le présent résumé ne tient pas compte des lois fiscales de toute province ou de tout territoire du Canada ni de tout pays étranger. Sauf pour ce qui est des

propositions fiscales, le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit de modifications du droit, que ce soit au moyen d'une mesure législative, gouvernementale ou judiciaire, ou de modifications des politiques administratives de l'ARC. Dans le présent résumé, il est tenu pour acquis que le Fonds constitué en fiducie prorogé est et continuera d'être une fiducie de fonds commun de placement à des fins fiscales, et que NCM Opportunities Corp. est admissible à titre de société de placement à capital variable au sens de la Loi de l'impôt, à tout moment important.

Le présent résumé est de nature générale seulement, il n'est pas censé constituer des conseils juridiques ou fiscaux et ne devrait pas être considéré comme tels. Il ne présente pas toutes les incidences fiscales possibles. Les porteurs de titres sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de leur situation personnelle.

Rachats et échanges de titres avant les fusions

Si vous faites racheter ou échanger vos titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution ou du Fonds Catégorie de société en dissolution au plus tard aux fusions, vous réaliserez un gain en capital (ou subirez une perte en capital) dans la mesure où le produit de disposition est supérieur (ou inférieur) au total de votre prix de base rajusté des titres rachetés ou vendus et des frais de disposition raisonnables. À moins que les titres soient détenus dans un régime enregistré, la moitié d'un tel gain en capital (un « **gain en capital imposable** ») doit être incluse dans le calcul du revenu et la moitié d'une telle perte en capital (une « **perte en capital déductible** ») doit être portée en réduction de tout gain en capital imposable au cours de l'année de disposition. Les pertes en capital déductibles supérieures aux gains en capital imposables réalisés au cours d'une année peuvent, sous réserve de certaines restrictions prévues dans la Loi de l'impôt, être reportées rétrospectivement sur les trois dernières années ou prospectivement indéfiniment aux fins de déduction des gains en capital imposables réalisés au cours de ces années.

Si les titres sont détenus dans un régime enregistré, les gains réalisés au rachat ou à l'échange de titres seront exempts d'impôt. Les retraits faits d'un régime enregistré, autrement que dans le cadre d'un compte d'épargne libre d'impôt ou d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, sont généralement imposables.

Fusion des Fonds constitués en fiducie

La Loi de l'impôt prévoit qu'une fusion peut être réalisée avec report d'impôt pour les fiducies de fonds commun de placement et leurs porteurs de titres si elles répondent à certaines conditions et que les fiducies de fonds commun de placement font le choix d'appliquer les règles concernant les échanges admissibles. Le Fonds constitué en fiducie en dissolution et le Fonds constitué en fiducie prorogé feront le choix conjoint de voir à ce que la fusion des Fonds constitués en fiducie soit réalisée sous forme d'échange admissible conformément aux règles applicables à la fusion d'OPC prévues dans la Loi de l'impôt.

À la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie, le Fonds constitué en fiducie en dissolution transférera ses actifs au Fonds constitué en fiducie prorogé en contrepartie de titres du Fonds constitué en fiducie prorogé. À des fins fiscales, chaque actif transféré sera réputé avoir fait l'objet d'une disposition en contrepartie : i) de sa juste valeur marchande, s'il y a une perte accumulée sur l'actif; ou ii) d'un montant, choisi par le Fonds constitué en fiducie en dissolution et le Fonds constitué en fiducie prorogé, qui se situe entre le prix de base rajusté pour le Fonds constitué en fiducie en dissolution et la juste valeur marchande de l'actif, s'il y a un gain accumulé sur l'actif. Le Fonds constitué en fiducie en dissolution et le Fonds constitué en fiducie prorogé entendent choisir un montant qui permettra de réaliser des gains (dans la mesure du possible) sur les actifs transférés décrits en ii) pour annuler les pertes subies au transfert des actifs décrits en i) ci-dessus ainsi que toute perte existante du Fonds constitué en fiducie en dissolution.

Le Fonds constitué en fiducie prorogé sera réputé à des fins fiscales disposer de tous ses actifs et d'en refaire l'acquisition à la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie (à l'exception de ceux acquis auprès du Fonds constitué en fiducie en dissolution), sous réserve des mêmes restrictions décrites ci-dessus relatives au Fonds constitué en fiducie en dissolution. Par conséquent, le Fonds constitué en fiducie prorogé réalisera l'ensemble de ses pertes en capital accumulées et, s'il fait ce choix, de ses gains en capital accumulés.

Les pertes autres qu'en capital et les pertes en capital nettes du Fonds constitué en fiducie en dissolution et du Fonds constitué en fiducie prorogé subies au cours d'une année d'imposition se terminant au plus tard à la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie ne pourront être déduites par le Fonds constitué en fiducie prorogé au cours d'une année d'imposition qui commence après la fusion.

Le Fonds constitué en fiducie en dissolution et le Fonds constitué en fiducie prorogé distribueront suffisamment de leur revenu net et de leurs gains en capital nets réalisés aux porteurs de titres à la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie pour ne pas avoir à payer d'impôt pour l'année d'imposition prenant fin à la date de la fusion des Fonds constitués en fiducie. Un porteur de titres sera en règle générale tenu d'inclure dans le calcul de son revenu le montant du revenu net et des gains en capital nets réalisés d'un Fonds, que ce montant soit réinvesti ou non dans d'autres titres. Vous recevrez un relevé à des fins fiscales où figurera votre quote-part du revenu et des gains en capital, s'il en est, d'un Fonds, à moins que vous ne déteniez vos titres dans un régime enregistré. La tranche imposable des montants déclarés sur le relevé fiscal doit être incluse dans votre revenu pour l'année 2026.

La disposition de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution contre des titres du Fonds constitué en fiducie prorogé n'entraînera ni gain en capital ni perte en capital pour les porteurs de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution. Le coût total des titres du Fonds constitué en fiducie prorogé reçus par un porteur de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution correspondra au prix de base rajusté total des titres du porteur de titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution avant l'échange. Le prix de base rajusté des titres du porteur de titres du Fonds constitué en fiducie prorogé correspondra à la moyenne du coût des nouveaux titres du Fonds constitué en fiducie prorogé et du prix de base rajusté des autres titres identiques du Fonds constitué en fiducie prorogé que détenait déjà le porteur de titres.

Si les titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution sont détenus dans un régime enregistré, les montants versés par le Fonds constitué en fiducie en dissolution aux porteurs de titres seront généralement exonérés d'impôt. Les porteurs de titres qui détiennent des titres du Fonds constitué en fiducie en dissolution dans un régime enregistré ne seront pas assujettis à l'impôt sur les gains en capital ou ne subiront pas de pertes en capital découlant du rachat de titres dans le cadre de la fusion des Fonds constitués en fiducie.

Fusion de la Catégorie de société

Bien qu'il ne soit pas prévu que NCM Opportunities Corp. verse des dividendes sur les gains en capital aux porteurs de titres du Fonds Catégorie de société en dissolution à la suite de la fusion de la Catégorie de société, il se pourrait que la situation change avant la fusion de la Catégorie de société en raison des activités du marché, du gestionnaire de portefeuille ou du porteur de titres. Un porteur de titres sera en règle générale tenu d'inclure dans le calcul de son revenu le dividende sur les gains en capital qu'il a reçu, que ce montant soit réinvesti ou non dans d'autres titres. Vous recevrez un relevé à des fins fiscales où figurera tout dividende sur les gains en capital que vous avez reçu, à moins que vous ne déteniez vos titres dans un régime enregistré. La tranche imposable des montants déclarés sur le relevé fiscal doit être incluse dans votre revenu pour l'année 2026.

La réattribution par NCM Opportunities Corp. des actifs et passifs du Fonds Catégorie de société en dissolution au Fonds Catégorie de société prorogé ne constituera pas une opération imposable pour le Fonds Catégorie de société en dissolution ou NCM Opportunities Corp.

À la distribution des titres du Fonds Catégorie de société prorogé en échange de titres du Fonds Catégorie de société en dissolution, les porteurs de titres disposeront de leurs titres du Fonds Catégorie de société en dissolution et recevront un produit de disposition correspondant à la juste valeur marchande des titres du Fonds Catégorie de société prorogé qu'ils ont reçus. Par conséquent, les porteurs de titres du Fonds Catégorie de société en dissolution réaliseront un gain en capital (ou subiront une perte en capital) à des fins fiscales correspondant à la différence positive (ou négative) entre ce produit de disposition et le prix de base rajusté des titres du porteur de titres du Fonds Catégorie de société en dissolution et des coûts de disposition raisonnables. Le prix de base rajusté des titres de la série pertinente du Fonds Catégorie de société en prorogé reçus par un porteur de titres dans le cadre de la fusion de la Catégorie de société correspondra à la juste valeur marchande de tels titres. Pour déterminer le prix de base rajusté de ces titres, il faut faire la moyenne de ce prix et du prix de base rajusté des autres titres identiques du Fonds Catégorie de société prorogé que le porteur de titres détient.

Un porteur de titres qui détient des titres du Fonds Catégorie de société en dissolution directement plutôt que par l'intermédiaire d'un régime enregistré doit inclure le gain en capital imposable dans son revenu. Une perte en capital déductible subie par un porteur de titres au cours d'une année pourra être déduite de ses gains en capital imposables réalisés au cours de l'année en question. Les pertes en capital déductibles supérieures aux gains en capital imposables réalisés au cours d'une année peuvent, sous réserve de certaines restrictions prévues dans la Loi de l'impôt,

être reportées rétroactivement au cours des trois dernières années ou prospectivement indéfiniment aux fins de déduction des gains en capital imposables réalisés au cours de ces années.

Les porteurs de titres qui détiennent des titres du Fonds Catégorie de société en dissolution dans un régime enregistré ne seront pas assujettis à l'impôt sur les gains en capital ou les pertes en capital réalisés au rachat des titres dans le cadre de la fusion de la Catégorie de société.

Incidences fiscales d'un placement dans les Fonds prorogés

Veillez vous reporter au prospectus simplifié des Fonds prorogés pour obtenir une description des incidences fiscales liées à l'acquisition, à la détention et à la disposition de titres des Fonds prorogés. Ce document est disponible en consultant le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca ou en accédant au site Web du gestionnaire au www.ncminvestments.com/fr, ou en demandant un exemplaire gratuitement en composant le numéro sans frais du gestionnaire 1 877 531-9355 ou en envoyant un courriel au gestionnaire à info@ncminvestment.com.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant les Fonds, y compris les aperçus du fonds des différentes séries de titres des Fonds, le prospectus simplifié des Fonds daté du 23 mai 2025 et des exemplaires des états financiers annuels et des rapports de la direction sur le rendement du fonds pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, ainsi que le rapport des auditeurs y afférent, sont disponibles sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et au www.ncminvestments.com/fr. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec le gestionnaire par téléphone au 1 877 531-9355 ou par courriel à info@ncminvestments.com pour demander des exemplaires de ces documents.

APPROBATION

Le contenu de la présente circulaire et sa transmission ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

FAIT à Calgary, en Alberta, le 15 avril 2026.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
NCM ASSET MANAGEMENT LTD.,
À TITRE DE GESTIONNAIRE DES FONDS



Alexander Sasso
Chef de la direction et administrateur

ANNEXE A
MODIFICATION DES OBJECTIFS DE PLACEMENT

**MODÈLE DE RÉOLUTION DES PORTEURS DE PARTS DU
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MONDIALES NCM**

Tous les termes clés employés dans la présente annexe A ont le sens qui leur est attribué dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 15 avril 2026 à laquelle la présente annexe A est jointe.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt fondamental du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM (le « **Fonds prorogé** ») et de ses porteurs de parts de modifier les objectifs de placement du Fonds prorogé, à la condition que NCM Asset Management Ltd. (le « **gestionnaire** ») reçoive l'approbation requise à l'égard de la fusion du Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM (le « **Fonds en dissolution** ») avec le Fonds prorogé.

IL EST RÉSOLU, en tant que résolution spéciale des porteurs de parts du Fonds prorogé, que :

1. les objectifs de placement du Fonds prorogé décrits dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 15 avril 2026 seront modifiés comme suit :

Le Fonds est conçu pour offrir aux investisseurs une plus-value du capital à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans des fonds sous-jacents, des FNB, des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de partout dans le monde.

2. toutes les modifications aux conventions auxquelles le Fonds prorogé est partie qui sont nécessaires pour donner effet aux questions approuvées par la présente résolution sont par les présentes autorisées et approuvées;
3. tout dirigeant ou administrateur du gestionnaire reçoit par les présentes l'autorisation et la directive, au nom du Fonds prorogé ou du gestionnaire, selon le cas, de signer et de remettre tous les documents et de prendre toutes les autres mesures nécessaires ou souhaitables pour la mise en œuvre de la présente résolution;
4. le gestionnaire pourra reporter, à son gré, la mise en œuvre de la modification des objectifs de placement à une date ultérieure, sans obtenir l'approbation des porteurs de parts du Fonds prorogé, s'il juge que le report est avantageux;
5. le gestionnaire est par les présentes autorisé à révoquer la présente résolution, ou à reporter la mise en œuvre de celle-ci, pour quelque motif que ce soit à son entière appréciation, sans autre approbation des porteurs de parts du Fonds prorogé, en tout temps avant la mise en œuvre des modifications décrites précédemment, s'il est jugé qu'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds prorogé et de ses porteurs de parts de ne pas y donner suite.

ANNEXE B
FUSION DU FONDS INTERNATIONAL DE BASE NCM AVEC LA CATÉGORIE MONDIALE DE CROISSANCE DU REVENU NCM

MODÈLE DE RÉOLUTION DES PORTEURS DE TITRES DU FONDS INTERNATIONAL DE BASE NCM

Tous les termes clés employés dans la présente annexe B ont le sens qui leur est attribué dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 15 avril 2026 à laquelle la présente annexe B est jointe.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds international de base NCM (le « **Fonds en dissolution** ») et de ses porteurs de titres de fusionner le Fonds en dissolution avec la Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM (le « **Fonds prorogé** »), et de liquider le Fonds en dissolution comme il est prévu ci-après;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. la fusion du Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 15 avril 2026 est autorisée et approuvée par les présentes;
2. toutes les modifications aux conventions auxquelles le Fonds en dissolution est partie qui sont nécessaires pour donner effet aux questions approuvées par la présente résolution sont par les présentes autorisées et approuvées;
3. tout dirigeant ou administrateur de NCM Asset Management Ltd., en sa qualité de gestionnaire du Fonds en dissolution (le « **gestionnaire** »), reçoit par les présentes l'autorisation et la directive, au nom du Fonds en dissolution, de signer et de remettre tous les documents (y compris le dépôt de tout choix fiscal) et de prendre toutes les autres mesures nécessaires ou souhaitables pour la mise en œuvre de la présente résolution;
4. le gestionnaire peut, à son entière appréciation, reporter la mise en œuvre de la fusion à une date ultérieure s'il considère qu'un tel report est avantageux pour le Fonds en dissolution, le Fonds prorogé ou les deux, pour des motifs fiscaux ou autres;
5. le gestionnaire est par les présentes autorisé à révoquer la présente résolution, ou à reporter la mise en œuvre de celle-ci, pour quelque motif que ce soit à son entière appréciation, sans autre approbation des porteurs de titres du Fonds en dissolution, en tout temps avant la mise en œuvre de la fusion, s'il estime qu'une telle décision est dans l'intérêt fondamental du Fonds en dissolution et de ses porteurs de titres ne pas y donner suite.

ANNEXE C
**FUSION DU PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU MONDIAL NCM AVEC LE PORTEFEUILLE
ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MONDIALES NCM**

**MODÈLE DE RÉOLUTION DES PORTEURS DE PARTS DU
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU MONDIAL NCM**

Tous les termes clés employés dans la présente annexe C ont le sens qui leur est attribué dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 15 avril 2026 à laquelle la présente annexe C est jointe.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt fondamental du Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM (le « **Fonds en dissolution** ») et de ses porteurs de parts de fusionner le Fonds en dissolution avec le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM (le « **Fonds prorogé** »), et de liquider le Fonds en dissolution comme il est prévu ci-après;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. la fusion du Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 15 avril 2026 est autorisée et approuvée par les présentes;
2. toutes les modifications aux conventions auxquelles le Fonds en dissolution est partie qui sont nécessaires pour donner effet aux questions approuvées par la présente résolution sont par les présentes autorisées et approuvées;
3. tout dirigeant ou administrateur de NCM Asset Management Ltd., en sa qualité de gestionnaire du Fonds en dissolution (le « **gestionnaire** »), reçoit par les présentes l'autorisation et la directive, au nom du Fonds en dissolution, de signer et de remettre tous les documents (y compris le dépôt de tout choix fiscal) et de prendre toutes les autres mesures nécessaires ou souhaitables pour la mise en œuvre de la présente résolution;
4. le gestionnaire peut, à son entière appréciation, reporter la mise en œuvre de la fusion à une date ultérieure s'il considère qu'un tel report est avantageux pour le Fonds en dissolution, le Fonds prorogé ou les deux, pour des motifs fiscaux ou autres;
5. le gestionnaire est par les présentes autorisé à révoquer la présente résolution, ou à reporter la mise en œuvre de celle-ci, pour quelque motif que ce soit à son entière appréciation, sans autre approbation des porteurs de parts du Fonds en dissolution, en tout temps avant la mise en œuvre de la fusion, s'il estime qu'une telle décision est dans l'intérêt fondamental du Fonds en dissolution et de ses porteurs de parts ne pas y donner suite.

APPENDICE A

APERÇUS DU FONDS

PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU MONDIAL NCM, parts de séries A, AA, F, F6, T6 et M

PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MONDIALES NCM, parts de séries A, F, F6, T6, M et O

FONDS INTERNATIONAL DE BASE NCM, actions de séries A, F et O

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série A du Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

FUSION DE FONDS EN ATTENTE : Sous réserve de l'approbation des détenteurs de parts, le gestionnaire propose de fusionner le Fonds avec le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM, avec effet au 22 mai 2026 ou aux alentours de cette date, dans le cadre de laquelle le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM acquerra les actifs nets du portefeuille du Fonds et les investisseurs du Fonds deviendront des investisseurs du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Si vous avez des questions concernant la fusion ou l'investissement dans ce Fonds, veuillez contacter le gestionnaire ou vous adresser à votre représentant. De plus amples informations sont également disponibles dans le prospectus simplifié du Fonds.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP7101	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	28 septembre 2018	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	7 600 526 \$	Distributions :	Annuelles, en septembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,71 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 \$; additionnel : 100 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le fonds est conçu pour offrir aux investisseurs un revenu courant et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant, soit directement ou indirectement par des placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
Obligations d'entreprises Pender	17,8 %	Actions canadiennes	9,5 %
Obligations d'entreprises « Value » Lysander-Canso	9,7 %	Actions américaines	20,2 %
Indice iShares Canadian Hybrid Corporate Bond	7,9 %	Actions européennes	5,0 %
FNB Mackenzie Canadian All Corporate Bond	7,8 %	Actions asiatiques	2,2 %
FNB Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index	6,5 %	Autres actions	8,7 %
FNB BMO Short Corporate Bond	5,9 %	Titres à revenu fixe canadiens	37,5 %
FNB Mackenzie Canadian Aggregate Bond	5,0 %	Titres à revenu fixe américains	9,6 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity	5,0 %	Autres titres à revenu fixe	4,4 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity CADH	5,0 %	Trésorerie	2,9 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg Hdgd to CAD	4,9 %		
Pourcentage total des dix principaux placements	75,5 %		
Nombre total de placements	48		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

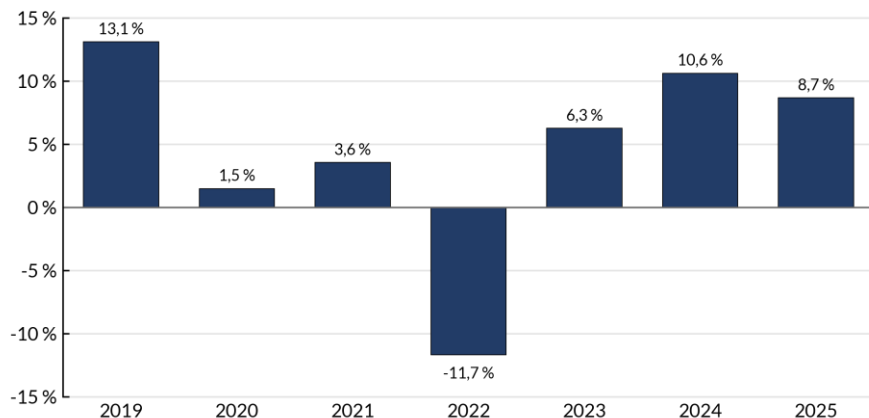
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série A du fonds au cours des sept dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série A du fonds au cours de chacune des sept dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série A du fonds sur trois mois au cours des sept dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	8,4 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 084 \$
Pire rendement	-11,3 %	31 mars 2020	vos placement chuterait à 887 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 310 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 3,7 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions de partout dans le monde
- recherchent un revenu et une certaine appréciation du capital à long terme
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement)

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les parts de série A du fonds peuvent être achetées selon l'option des frais d'acquisition initiaux.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> • Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 2,91 % de sa valeur, ce qui correspond à 29,10 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds.	2,71 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,20 %
Frais du fonds	2,91 %

NCM Asset Management Ltd. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

NCM Asset Management Ltd. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est prélevée sur les frais de gestion du fonds et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux	1,00 % de la valeur de votre placement annuellement	10,00 \$ par année sur chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.
333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800
Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650
Numéro sans frais : 1-877-531-9355
Courriel : info@ncminvestments.com
Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série AA du Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

FUSION DE FONDS EN ATTENTE : Sous réserve de l'approbation des détenteurs de parts, le gestionnaire propose de fusionner le Fonds avec le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM, avec effet au 22 mai 2026 ou aux alentours de cette date, dans le cadre de laquelle le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM acquerra les actifs nets du portefeuille du Fonds et les investisseurs du Fonds deviendront des investisseurs du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Si vous avez des questions concernant la fusion ou l'investissement dans ce Fonds, veuillez contacter le gestionnaire ou vous adresser à votre représentant. De plus amples informations sont également disponibles dans le prospectus simplifié du Fonds.

Bref aperçu

Code du fonds :	NRP7102	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	17 février 2023	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	7 600 526 \$	Distributions :	Annuelles, en septembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,10 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 \$; additionnel : 100 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le fonds est conçu pour offrir aux investisseurs un revenu courant et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant, soit directement ou indirectement par des placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)

Obligations d'entreprises Pender	17,8 %
Obligations d'entreprises « Value » Lysander-Canso	9,7 %
Indice iShares Canadian Hybrid Corporate Bond	7,9 %
FNB Mackenzie Canadian All Corporate Bond	7,8 %
FNB Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index	6,5 %
FNB BMO Short Corporate Bond	5,9 %
FNB Mackenzie Canadian Aggregate Bond	5,0 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity	5,0 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity CADH	5,0 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg Hdgd to CAD	4,9 %
Pourcentage total des dix principaux placements	75,5 %
Nombre total de placements	48

Répartition des placements (au 28 février 2026)

Actions canadiennes	9,5 %
Actions américaines	20,2 %
Actions européennes	5,0 %
Actions asiatiques	2,2 %
Autres actions	8,7 %
Titres à revenu fixe canadiens	37,5 %
Titres à revenu fixe américains	9,6 %
Autres titres à revenu fixe	4,4 %
Trésorerie	2,9 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

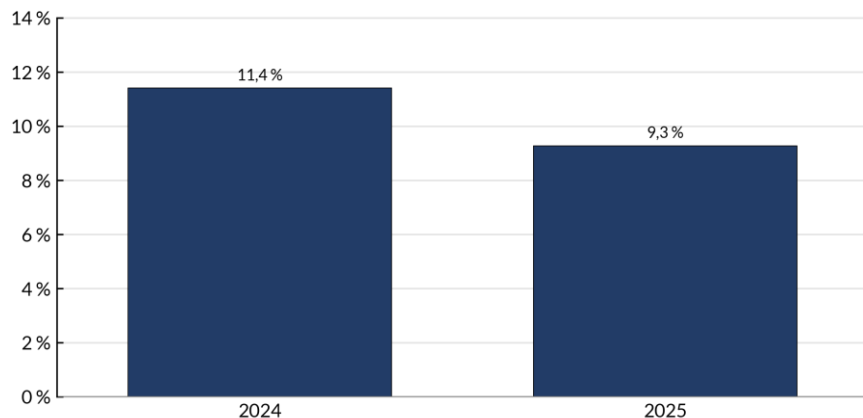
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série AA du fonds au cours des deux dernière année civile. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série AA du fonds au cours de chacune des deux dernières années civiles. La valeur de la série a baissé au cours de 0 des 2 dernières années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série AA du fonds sur trois mois au cours des deux dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	5,7 %	31 octobre 2025	vos placement augmenterait à 1 057 \$
Pire rendement	-3,8 %	30 avril 2025	vos placement chuterait à 962 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 318 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 10,4 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions de partout dans le monde
- recherchent un revenu et une certaine appréciation du capital à long terme
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement)

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série AA du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les parts de série AA du fonds peuvent être achetées selon l'option des frais d'acquisition initiaux.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> • Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 2,30 % de sa valeur, ce qui correspond à 23,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds.	2,10 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,20 %
Frais du fonds	2,30 %

NCM Asset Management Ltd. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

NCM Asset Management Ltd. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est prélevée sur les frais de gestion du fonds et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux	0,50 % de la valeur de votre placement annuellement	5,00 \$ par année sur chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.
333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800
Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650
Numéro sans frais : 1-877-531-9355
Courriel : info@ncminvestments.com
Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série F du Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

FUSION DE FONDS EN ATTENTE : Sous réserve de l'approbation des détenteurs de parts, le gestionnaire propose de fusionner le Fonds avec le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM, avec effet au 22 mai 2026 ou aux alentours de cette date, dans le cadre de laquelle le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM acquerra les actifs nets du portefeuille du Fonds et les investisseurs du Fonds deviendront des investisseurs du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Si vous avez des questions concernant la fusion ou l'investissement dans ce Fonds, veuillez contacter le gestionnaire ou vous adresser à votre représentant. De plus amples informations sont également disponibles dans le prospectus simplifié du Fonds.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP7100	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	28 septembre 2018	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	7 600 526 \$	Distributions :	Annuelles, en septembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,59 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 \$; additionnel : 100 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le fonds est conçu pour offrir aux investisseurs un revenu courant et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant, soit directement ou indirectement par des placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
Obligations d'entreprises Pender	17,8 %	Actions canadiennes	9,5 %
Obligations d'entreprises « Value » Lysander-Canso	9,7 %	Actions américaines	20,2 %
Indice iShares Canadian Hybrid Corporate Bond	7,9 %	Actions européennes	5,0 %
FNB Mackenzie Canadian All Corporate Bond	7,8 %	Actions asiatiques	2,2 %
FNB Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index	6,5 %	Autres actions	8,7 %
FNB BMO Short Corporate Bond	5,9 %	Titres à revenu fixe canadiens	37,5 %
FNB Mackenzie Canadian Aggregate Bond	5,0 %	Titres à revenu fixe américains	9,6 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity	5,0 %	Autres titres à revenu fixe	4,4 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity CADH	5,0 %	Trésorerie	2,9 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg Hdgd to CAD	4,9 %		
Pourcentage total des dix principaux placements	75,5 %		
Nombre total de placements	48		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

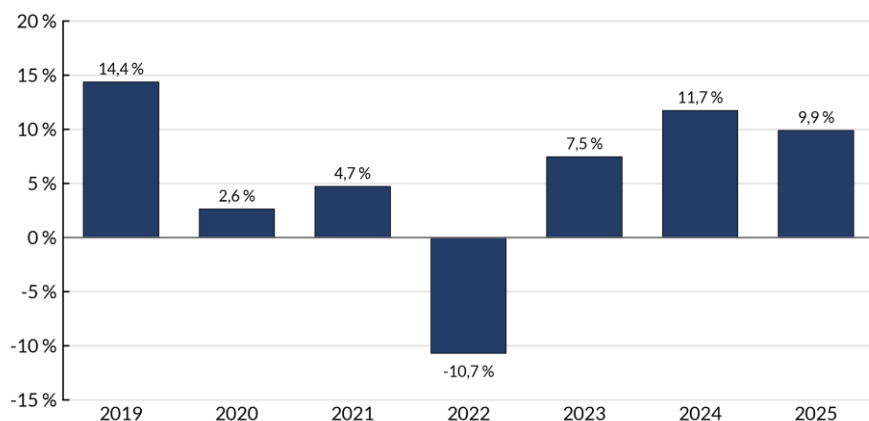
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série F du fonds au cours des sept dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du fonds au cours de chacune des sept dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du fonds sur trois mois au cours des sept dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	8,7 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 087 \$
Pire rendement	-11,1 %	31 mars 2020	vos placement chuterait à 889 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 420 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 4,8 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions de partout dans le monde
- recherchent un revenu et une certaine appréciation du capital à long terme
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement)
- participent à un programme de services contre rémunération ou à un programme intégré

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont imputables à cette série du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 1,79 % de sa valeur, ce qui correspond à 17,90 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds.	1,59 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,20 %
Frais du fonds	1,79 %

NCM Asset Management Ltd. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée par le fonds ni par le gestionnaire à la société de votre représentant à l'égard des parts de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.
Compte d'honoraires pour services	Les parts de série F sont destinées aux investisseurs qui participent à un programme de services contre rémunération ou à un programme intégré offert par certains courtiers en valeurs mobilières. Vous versez des frais à la société de votre représentant pour participer à ce type de programme.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.

333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800

Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650

Numéro sans frais : 1-877-531-9355

Courriel : info@ncminvestments.com

Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série F6 du Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

FUSION DE FONDS EN ATTENTE : Sous réserve de l'approbation des détenteurs de parts, le gestionnaire propose de fusionner le Fonds avec le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM, avec effet au 22 mai 2026 ou aux alentours de cette date, dans le cadre de laquelle le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM acquerra les actifs nets du portefeuille du Fonds et les investisseurs du Fonds deviendront des investisseurs du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Si vous avez des questions concernant la fusion ou l'investissement dans ce Fonds, veuillez contacter le gestionnaire ou vous adresser à votre représentant. De plus amples informations sont également disponibles dans le prospectus simplifié du Fonds.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP7109	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	10 décembre 2018	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	7 600 526 \$	Distributions :	Mensuelles, à la fin du mois
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,61 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 \$; additionnel : 100 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le fonds est conçu pour offrir aux investisseurs un revenu courant et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant, soit directement ou indirectement par des placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
Obligations d'entreprises Pender	17,8 %	Actions canadiennes	9,5 %
Obligations d'entreprises « Value » Lysander-Canso	9,7 %	Actions américaines	20,2 %
Indice iShares Canadian Hybrid Corporate Bond	7,9 %	Actions européennes	5,0 %
FNB Mackenzie Canadian All Corporate Bond	7,8 %	Actions asiatiques	2,2 %
FNB Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index	6,5 %	Autres actions	8,7 %
FNB BMO Short Corporate Bond	5,9 %	Titres à revenu fixe canadiens	37,5 %
FNB Mackenzie Canadian Aggregate Bond	5,0 %	Titres à revenu fixe américains	9,6 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity	5,0 %	Autres titres à revenu fixe	4,4 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity CADH	5,0 %	Trésorerie	2,9 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg Hdgd to CAD	4,9 %		
Pourcentage total des dix principaux placements	75,5 %		
Nombre total de placements	48		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

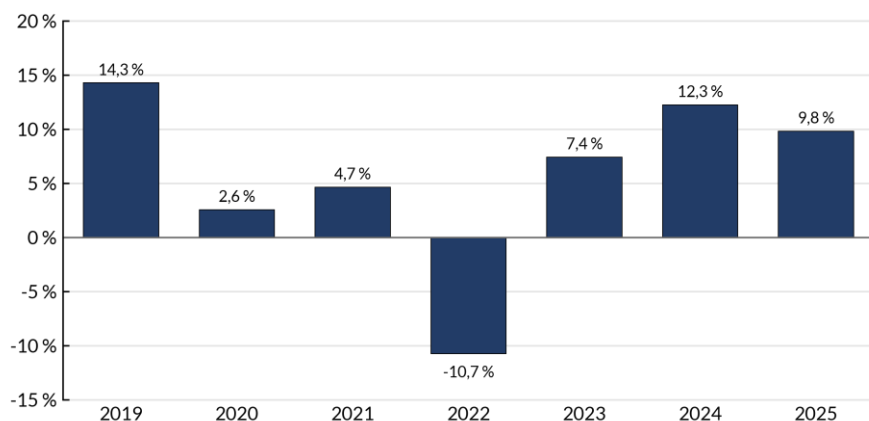
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série F6 du fonds au cours des sept dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série F6 du fonds au cours de chacune sept dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F6 du fonds sur trois mois au cours des sept dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	8,7 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 087 \$
Pire rendement	-11,1 %	31 mars 2020	vos placement chuterait à 889 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 483 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 5,6 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions de partout dans le monde
- recherchent un revenu et une certaine appréciation du capital à long terme
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement)
- souhaitent recevoir des distributions mensuelles sous forme de dividendes ou de remboursement de capital
- participent à un programme de services contre rémunération ou à un programme intégré

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions qui ne sont pas versées sous forme de remboursement de capital s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Les distributions versées sous forme de remboursement de capital ne sont pas incluses dans votre revenu imposable, mais auront une incidence sur vos gains ou vos pertes en capital au moment de la disposition.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F6 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont imputables à cette série du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 1,81 % de sa valeur, ce qui correspond à 18,10 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds.	1,61 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,20 %
Frais du fonds	1,81 %

NCM Asset Management Ltd. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée par le fonds ni par le gestionnaire à la société de votre représentant à l'égard des parts de série F6 du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.
Compte d'honoraires pour services	Les parts de série F6 sont destinées aux investisseurs qui participent à un programme de services contre rémunération ou à un programme intégré offert par certains courtiers en valeurs mobilières. Vous versez des frais à la société de votre représentant pour participer à ce type de programme.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.

333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800

Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650

Numéro sans frais : 1-877-531-9355

Courriel : info@ncminvestments.com

Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série T6 du Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

FUSION DE FONDS EN ATTENTE : Sous réserve de l'approbation des détenteurs de parts, le gestionnaire propose de fusionner le Fonds avec le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM, avec effet au 22 mai 2026 ou aux alentours de cette date, dans le cadre de laquelle le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM acquerra les actifs nets du portefeuille du Fonds et les investisseurs du Fonds deviendront des investisseurs du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Si vous avez des questions concernant la fusion ou l'investissement dans ce Fonds, veuillez contacter le gestionnaire ou vous adresser à votre représentant. De plus amples informations sont également disponibles dans le prospectus simplifié du Fonds.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP7106	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	6 novembre 2018	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	7 600 526 \$	Distributions :	Mensuelles, à la fin du mois
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,75 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 \$; additionnel : 100 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le fonds est conçu pour offrir aux investisseurs un revenu courant et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant, soit directement ou indirectement par des placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
Obligations d'entreprises Pender	17,8 %	Actions canadiennes	9,5 %
Obligations d'entreprises « Value » Lysander-Canso	9,7 %	Actions américaines	20,2 %
Indice iShares Canadian Hybrid Corporate Bond	7,9 %	Actions européennes	5,0 %
FNB Mackenzie Canadian All Corporate Bond	7,8 %	Actions asiatiques	2,2 %
FNB Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index	6,5 %	Autres actions	8,7 %
FNB BMO Short Corporate Bond	5,9 %	Titres à revenu fixe canadiens	37,5 %
FNB Mackenzie Canadian Aggregate Bond	5,0 %	Titres à revenu fixe américains	9,6 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity	5,0 %	Autres titres à revenu fixe	4,4 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity CADH	5,0 %	Trésorerie	2,9 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg Hdgd to CAD	4,9 %		
Pourcentage total des dix principaux placements	75,5 %		
Nombre total de placements	48		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

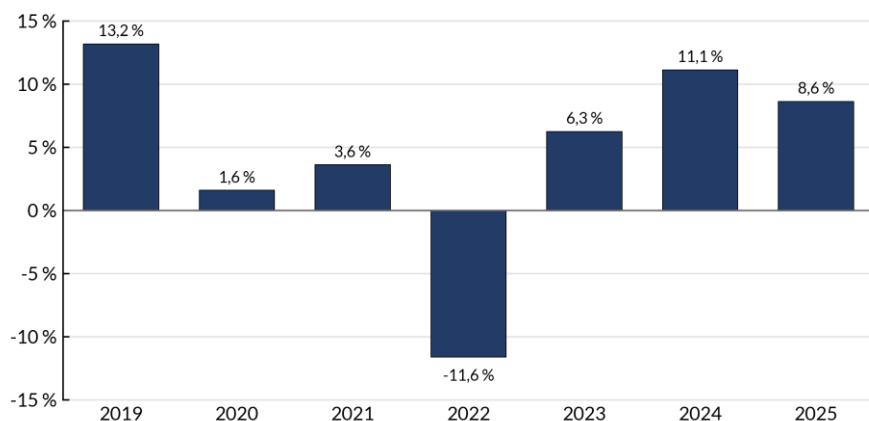
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série T6 du fonds au cours des sept dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série T6 du fonds au cours de chacune des sept dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série T6 du fonds sur trois mois au cours des sept dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	8,5 %	30 juin 2020	votre placement augmenterait à 1 085 \$
Pire rendement	-11,3 %	31 mars 2020	votre placement chuterait à 887 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 359 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 4,0 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions de partout dans le monde
- recherchent un revenu et une certaine appréciation du capital à long terme
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement)
- souhaitent recevoir des distributions mensuelles sous forme de dividendes ou de remboursement de capital

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions qui ne sont pas versées sous forme de remboursement de capital s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Les distributions versées sous forme de remboursement de capital ne sont pas incluses dans votre revenu imposable, mais auront une incidence sur vos gains ou vos pertes en capital au moment de la disposition.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série T6 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les parts de série T6 du fonds peuvent être achetées selon l'option des frais d'acquisition initiaux.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> • Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 2,95 % de sa valeur, ce qui correspond à 29,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds.	2,75 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,20 %
Frais du fonds	2,95 %

NCM Asset Management Ltd. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

NCM Asset Management Ltd. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est prélevée sur les frais de gestion du fonds et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux	1,00 % de la valeur de votre placement annuellement	10,00 \$ par année sur chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.
333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800
Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650
Numéro sans frais : 1-877-531-9355
Courriel : info@ncminvestments.com
Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série M du Portefeuille équilibré de revenu mondial NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

FUSION DE FONDS EN ATTENTE : Sous réserve de l'approbation des détenteurs de parts, le gestionnaire propose de fusionner le Fonds avec le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM, avec effet au 22 mai 2026 ou aux alentours de cette date, dans le cadre de laquelle le Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM acquerra les actifs nets du portefeuille du Fonds et les investisseurs du Fonds deviendront des investisseurs du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Si vous avez des questions concernant la fusion ou l'investissement dans ce Fonds, veuillez contacter le gestionnaire ou vous adresser à votre représentant. De plus amples informations sont également disponibles dans le prospectus simplifié du Fonds.

Bref aperçu

Code du fonds :	NRP7111	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	16 septembre 2019	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	7 600 526 \$	Distributions :	Annuelles, en septembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,73 %	Placement minimal :	Placement initial : 0 \$; additionnel : 0 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le fonds est conçu pour offrir aux investisseurs un revenu courant et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant, soit directement ou indirectement par des placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)

Obligations d'entreprises Pender	17,8 %
Obligations d'entreprises « Value » Lysander-Canso	9,7 %
Indice iShares Canadian Hybrid Corporate Bond	7,9 %
FNB Mackenzie Canadian All Corporate Bond	7,8 %
FNB Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index	6,5 %
FNB BMO Short Corporate Bond	5,9 %
FNB Mackenzie Canadian Aggregate Bond	5,0 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity	5,0 %
FNB Mackenzie US Large Cap Equity CADH	5,0 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg Hdgd to CAD	4,9 %
Pourcentage total des dix principaux placements	75,5 %
Nombre total de placements	48

Répartition des placements (au 28 février 2026)

Actions canadiennes	9,5 %
Actions américaines	20,2 %
Actions européennes	5,0 %
Actions asiatiques	2,2 %
Autres actions	8,7 %
Titres à revenu fixe canadiens	37,5 %
Titres à revenu fixe américains	9,6 %
Autres titres à revenu fixe	4,4 %
Trésorerie	2,9 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

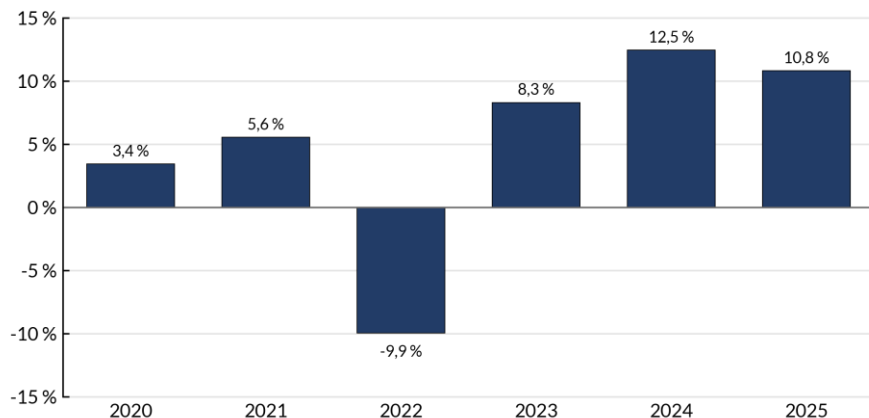
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série M du fonds au cours des six dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série M du fonds au cours de chacune des six dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série M du fonds sur trois mois au cours des six dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	8,9 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 089 \$
Pire rendement	-10,9 %	31 mars 2020	vos placement chuterait à 891 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 414 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 5,5 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions de partout dans le monde
- recherchent un revenu et une certaine appréciation du capital à long terme
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement)
- Cette série est uniquement offerte aux Fonds NCM et à d'autres fonds et comptes gérés ou conseillés par le gestionnaire ou un membre de son groupe; elle ne peut pas être achetée par le public.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série M du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont imputables à cette série du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 0,93 % de sa valeur, ce qui correspond à 9,30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais d'exploitation du fonds.	0,73 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,20 %
Frais du fonds	0,93 %

NCM Asset Management Ltd. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée par le fonds ni par le gestionnaire à la société de votre représentant à l'égard des parts de série M du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.
333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800
Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650
Numéro sans frais : 1-877-531-9355
Courriel : info@ncminvestments.com
Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série A du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Sous réserve de l'approbation des détenteurs de titres, les objectifs de placement du fonds seront modifiés afin d'offrir aux investisseurs une plus-value à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par le biais de placements dans des fonds sous-jacents, des FNB, des titres de participation et des titres à revenu fixe provenant de n'importe où dans le monde. De plus, l'indice de référence sera remplacé par l'indice Morningstar Canada Core Bond GR (en \$ CA) (45 %), l'indice de rendement total S&P 500 (en \$ CA) (25 %), l'indice de rendement total composé S&P/TSX (15 %), l'indice Morningstar Developed Markets ex-North America Target Market Exposure NR (en \$ CA) (10 %) et l'indice S&P 3-Month CAD Treasury Bill (5 %). Tous ces changements devraient prendre effet vers le 22 mai 2026.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP7301	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	28 septembre 2018	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	22 828 618 \$	Distributions :	Annuelles, en septembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,84 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 \$; additionnel : 100 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le Fonds est conçu pour offrir aux investisseurs une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
FNB Mackenzie Actions US à grande cap CADH	11,0 %	Actions canadiennes	20,5 %
FNB Mackenzie Actions US à grande cap	10,9 %	Actions américaines	43,8 %
FNB Pender Obligations d'entreprises	10,1 %	Actions européennes	9,7 %
FNB Vanguard Global Momentum Factor CAD	9,4 %	Actions asiatiques	4,5 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg couvert en CAD	8,4 %	Autres actions	3,4 %
FNB iShares NASDAQ 100 (couvert en CAD)	7,0 %	Titres à revenu fixe canadiens	9,0 %
FNB Mackenzie International Eq Idx	6,6 %	Titres à revenu fixe américains	4,7 %
FNB Mackenzie International Equity	6,0 %	Autres titres à revenu fixe	2,4 %
Obligations d'entreprises de valeur Lysander-Canso	4,2 %	Trésorerie	2,0 %
FNB iShares Core S&P/TSX Capped Composite	3,9 %		
Pourcentage total des dix principaux placements	77,5 %		
Nombre total de placements	48		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

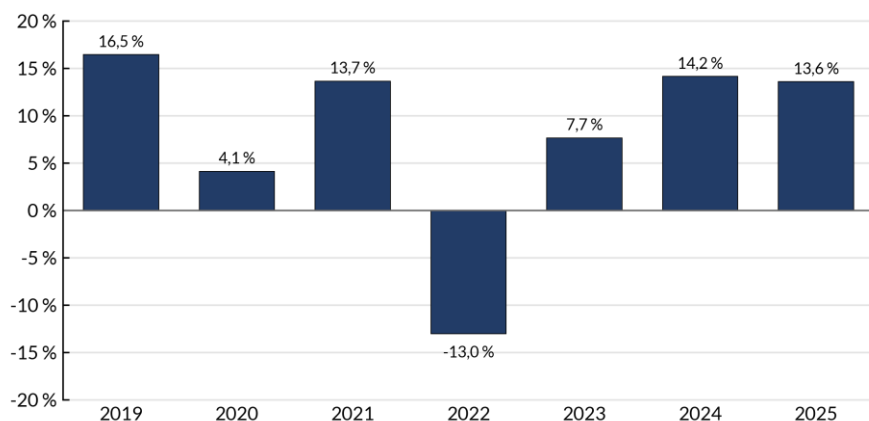
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série A du fonds au cours des sept dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série A du fonds au cours de chacune des sept dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série A du fonds sur trois mois au cours des sept dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	10,8 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 108 \$
Pire rendement	-14,4 %	31 mars 2020	vos placement chuterait à 856 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 623 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 6,7 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde
- recherchent une appréciation du capital à long terme et un certain revenu
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement)

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les parts de série A du fonds peuvent être achetées selon l'option des frais d'acquisition initiaux.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> • Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 2,93 % de sa valeur, ce qui correspond à 29,30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds.	2,84 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,09 %
Frais du fonds	2,93 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

NCM Asset Management Ltd. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est prélevée sur les frais de gestion du fonds et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux	1,00 % de la valeur de votre placement annuellement	10,00 \$ par année sur chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.
333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800
Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650
Numéro sans frais : 1-877-531-9355
Courriel : info@ncminvestments.com
Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série F du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Sous réserve de l'approbation des détenteurs de titres, les objectifs de placement du fonds seront modifiés afin d'offrir aux investisseurs une plus-value à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par le biais de placements dans des fonds sous-jacents, des FNB, des titres de participation et des titres à revenu fixe provenant de n'importe où dans le monde. De plus, l'indice de référence sera remplacé par l'indice Morningstar Canada Core Bond GR (en \$ CA) (45 %), l'indice de rendement total S&P 500 (en \$ CA) (25 %), l'indice de rendement total composé S&P/TSX (15 %), l'indice Morningstar Developed Markets ex-North America Target Market Exposure NR (en \$ CA) (10 %) et l'indice S&P 3-Month CAD Treasury Bill (5 %). Tous ces changements devraient prendre effet vers le 22 mai 2026.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP7300	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	28 septembre 2018	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	22 828 618 \$	Distributions :	Annuelles, en septembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,80 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 \$; additionnel : 100 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le Fonds est conçu pour offrir aux investisseurs une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
FNB Mackenzie Actions US à grande cap CADH	11,0 %	Actions canadiennes	20,5 %
FNB Mackenzie Actions US à grande cap	10,9 %	Actions américaines	43,8 %
FNB Pender Obligations d'entreprises	10,1 %	Actions européennes	9,7 %
FNB Vanguard Global Momentum Factor CAD	9,4 %	Actions asiatiques	4,5 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg couvert en CAD	8,4 %	Autres actions	3,4 %
FNB iShares NASDAQ 100 (couvert en CAD)	7,0 %	Titres à revenu fixe canadiens	9,0 %
FNB Mackenzie International Eq Idx	6,6 %	Titres à revenu fixe américains	4,7 %
FNB Mackenzie International Equity	6,0 %	Autres titres à revenu fixe	2,4 %
Obligations d'entreprises de valeur Lysander-Canso	4,2 %	Trésorerie	2,0 %
FNB iShares Core S&P/TSX Capped Composite	3,9 %		
Pourcentage total des dix principaux placements	77,5 %		
Nombre total de placements	48		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

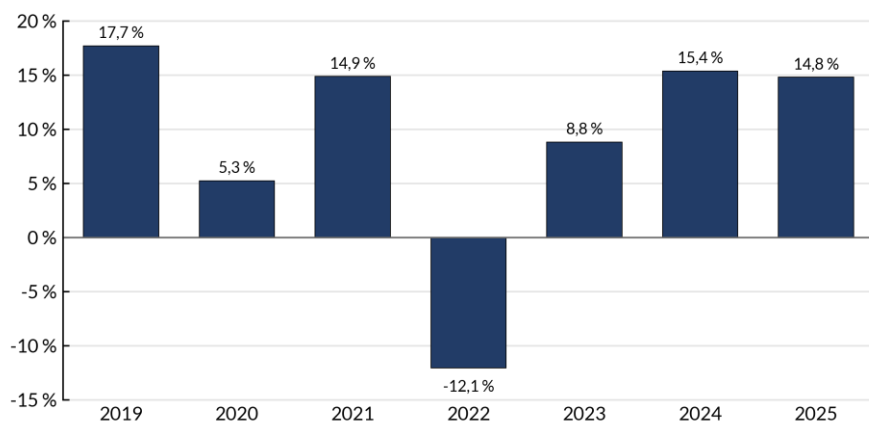
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série F du fonds au cours des sept dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du fonds au cours de chacune des sept dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du fonds sur trois mois au cours des sept dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	11,1 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 111 \$
Pire rendement	-14,2 %	31 mars 2020	vos placement chuterait à 858 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 757 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 7,9 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde
- recherchent une appréciation du capital à long terme et un certain revenu
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement)
- participent à un programme de services contre rémunération ou à un programme intégré

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont imputables à cette série du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 1,89 % de sa valeur, ce qui correspond à 18,90 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds.	1,80 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,09 %
Frais du fonds	1,89 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée par le fonds ni par le gestionnaire à la société de votre représentant à l'égard des parts de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.
Compte d'honoraires pour services	Les parts de série F sont destinées aux investisseurs qui participent à un programme de services contre rémunération ou à un programme intégré offert par certains courtiers en valeurs mobilières. Vous versez des frais à la société de votre représentant pour participer à ce type de programme.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.
333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800
Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650

Numéro sans frais : 1-877-531-9355

Courriel : info@ncminvestments.com

Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série F6 du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Sous réserve de l'approbation des détenteurs de titres, les objectifs de placement du fonds seront modifiés afin d'offrir aux investisseurs une plus-value à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par le biais de placements dans des fonds sous-jacents, des FNB, des titres de participation et des titres à revenu fixe provenant de n'importe où dans le monde. De plus, l'indice de référence sera remplacé par l'indice Morningstar Canada Core Bond GR (en \$ CA) (45 %), l'indice de rendement total S&P 500 (en \$ CA) (25 %), l'indice de rendement total composé S&P/TSX (15 %), l'indice Morningstar Developed Markets ex-North America Target Market Exposure NR (en \$ CA) (10 %) et l'indice S&P 3-Month CAD Treasury Bill (5 %). Tous ces changements devraient prendre effet vers le 22 mai 2026.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP7309	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	21 décembre 2018	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	22 828 618 \$	Distributions :	Mensuelles, à la fin du mois
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,82 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 \$; additionnel : 100 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le Fonds est conçu pour offrir aux investisseurs une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
FNB Mackenzie Actions US à grande cap CADH	11,0 %	Actions canadiennes	20,5 %
FNB Mackenzie Actions US à grande cap	10,9 %	Actions américaines	43,8 %
FNB Pender Obligations d'entreprises	10,1 %	Actions européennes	9,7 %
FNB Vanguard Global Momentum Factor CAD	9,4 %	Actions asiatiques	4,5 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg couvert en CAD	8,4 %	Autres actions	3,4 %
FNB iShares NASDAQ 100 (couvert en CAD)	7,0 %	Titres à revenu fixe canadiens	9,0 %
FNB Mackenzie International Eq Idx	6,6 %	Titres à revenu fixe américains	4,7 %
FNB Mackenzie International Equity	6,0 %	Autres titres à revenu fixe	2,4 %
Obligations d'entreprises de valeur Lysander-Canso	4,2 %	Trésorerie	2,0 %
FNB iShares Core S&P/TSX Capped Composite	3,9 %		
Pourcentage total des dix principaux placements	77,5 %		
Nombre total de placements	48		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

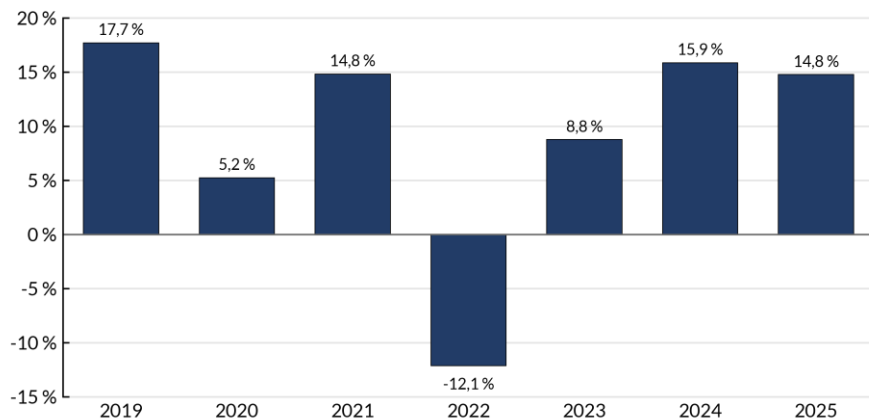
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série F6 du fonds au cours des sept dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série F6 du fonds au cours de chacune sept dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F6 du fonds sur trois mois au cours des sept dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	11,1 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 111 \$
Pire rendement	-14,2 %	31 mars 2020	vos placement chuterait à 858 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 918 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 9,5 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde
- recherchent une appréciation du capital à long terme et un certain revenu
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement)
- souhaitent recevoir des distributions mensuelles sous forme de dividendes ou de remboursement de capital
- participent à un programme de services contre rémunération ou à un programme intégré

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions qui ne sont pas versées sous forme de remboursement de capital s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Les distributions versées sous forme de remboursement de capital ne sont pas incluses dans votre revenu imposable, mais auront une incidence sur vos gains ou vos pertes en capital au moment de la disposition.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F6 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont imputables à cette série du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 1,91 % de sa valeur, ce qui correspond à 19,10 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds.	1,82 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,09 %
Frais du fonds	1,91 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée par le fonds ni par le gestionnaire à la société de votre représentant à l'égard des parts de série F6 du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.
Compte d'honoraires pour services	Les parts de série F6 sont destinées aux investisseurs qui participent à un programme de services contre rémunération ou à un programme intégré offert par certains courtiers en valeurs mobilières. Vous versez des frais à la société de votre représentant pour participer à ce type de programme.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.

333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800

Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650

Numéro sans frais : 1-877-531-9355

Courriel : info@ncminvestments.com

Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série T6 du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Sous réserve de l'approbation des détenteurs de titres, les objectifs de placement du fonds seront modifiés afin d'offrir aux investisseurs une plus-value à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par le biais de placements dans des fonds sous-jacents, des FNB, des titres de participation et des titres à revenu fixe provenant de n'importe où dans le monde. De plus, l'indice de référence sera remplacé par l'indice Morningstar Canada Core Bond GR (en \$ CA) (45 %), l'indice de rendement total S&P 500 (en \$ CA) (25 %), l'indice de rendement total composé S&P/TSX (15 %), l'indice Morningstar Developed Markets ex-North America Target Market Exposure NR (en \$ CA) (10 %) et l'indice S&P 3-Month CAD Treasury Bill (5 %). Tous ces changements devraient prendre effet vers le 22 mai 2026.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP7306	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	22 juillet 2019	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	22 828 618 \$	Distributions :	Mensuelles, à la fin du mois
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,75 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 \$; additionnel : 100 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le Fonds est conçu pour offrir aux investisseurs une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
FNB Mackenzie Actions US à grande cap CADH	11,0 %	Actions canadiennes	20,5 %
FNB Mackenzie Actions US à grande cap	10,9 %	Actions américaines	43,8 %
FNB Pender Obligations d'entreprises	10,1 %	Actions européennes	9,7 %
FNB Vanguard Global Momentum Factor CAD	9,4 %	Actions asiatiques	4,5 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg couvert en CAD	8,4 %	Autres actions	3,4 %
FNB iShares NASDAQ 100 (couvert en CAD)	7,0 %	Titres à revenu fixe canadiens	9,0 %
FNB Mackenzie International Eq Idx	6,6 %	Titres à revenu fixe américains	4,7 %
FNB Mackenzie International Equity	6,0 %	Autres titres à revenu fixe	2,4 %
Obligations d'entreprises de valeur Lysander-Canso	4,2 %	Trésorerie	2,0 %
FNB iShares Core S&P/TSX Capped Composite	3,9 %		
Pourcentage total des dix principaux placements	77,5 %		
Nombre total de placements	48		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

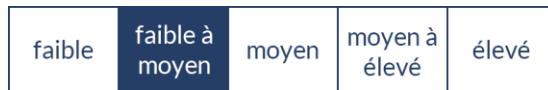
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

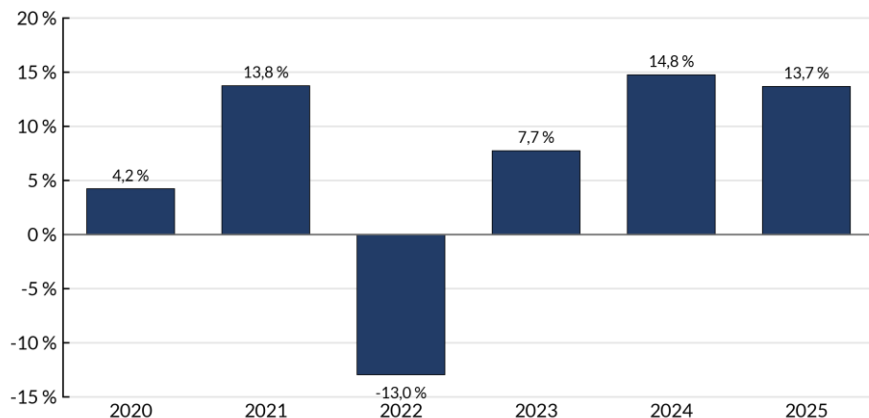
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série T6 du fonds au cours des six dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série T6 du fonds au cours de chacune des six dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série T6 du fonds sur trois mois au cours des six dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	10,9 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 109 \$
Pire rendement	-14,4 %	31 mars 2020	vos placement chuterait à 856 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 567 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 7,0 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde
- recherchent une appréciation du capital à long terme et un certain revenu
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement)
- souhaitent recevoir des distributions mensuelles sous forme de dividendes ou de remboursement de capital

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions qui ne sont pas versées sous forme de remboursement de capital s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Les distributions versées sous forme de remboursement de capital ne sont pas incluses dans votre revenu imposable, mais auront une incidence sur vos gains ou vos pertes en capital au moment de la disposition.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série T6 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les parts de série T6 du fonds peuvent être achetées selon l'option des frais d'acquisition initiaux.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> • Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 2,84 % de sa valeur, ce qui correspond à 28,40 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds.	2,75 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,09 %
Frais du fonds	2,84 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

NCM Asset Management Ltd. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est prélevée sur les frais de gestion du fonds et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux	1,00 % de la valeur de votre placement annuellement	10,00 \$ par année sur chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.
333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800
Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650
Numéro sans frais : 1-877-531-9355
Courriel : info@ncminvestments.com
Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série M du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Sous réserve de l'approbation des détenteurs de titres, les objectifs de placement du fonds seront modifiés afin d'offrir aux investisseurs une plus-value à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par le biais de placements dans des fonds sous-jacents, des FNB, des titres de participation et des titres à revenu fixe provenant de n'importe où dans le monde. De plus, l'indice de référence sera remplacé par l'indice Morningstar Canada Core Bond GR (en \$ CA) (45 %), l'indice de rendement total S&P 500 (en \$ CA) (25 %), l'indice de rendement total composé S&P/TSX (15 %), l'indice Morningstar Developed Markets ex-North America Target Market Exposure NR (en \$ CA) (10 %) et l'indice S&P 3-Month CAD Treasury Bill (5 %). Tous ces changements devraient prendre effet vers le 22 mai 2026.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP7311	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	16 septembre 2019	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	22 828 618 \$	Distributions :	Annuelles, en septembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,84 %	Placement minimal :	Placement initial : 0 \$; additionnel : 0 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le Fonds est conçu pour offrir aux investisseurs une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
FNB Mackenzie Actions US à grande cap CADH	11,0 %	Actions canadiennes	20,5 %
FNB Mackenzie Actions US à grande cap	10,9 %	Actions américaines	43,8 %
FNB Pender Obligations d'entreprises	10,1 %	Actions européennes	9,7 %
FNB Vanguard Global Momentum Factor CAD	9,4 %	Actions asiatiques	4,5 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg couvert en CAD	8,4 %	Autres actions	3,4 %
FNB iShares NASDAQ 100 (couvert en CAD)	7,0 %	Titres à revenu fixe canadiens	9,0 %
FNB Mackenzie International Eq Idx	6,6 %	Titres à revenu fixe américains	4,7 %
FNB Mackenzie International Equity	6,0 %	Autres titres à revenu fixe	2,4 %
Obligations d'entreprises de valeur Lysander-Canso	4,2 %	Trésorerie	2,0 %
FNB iShares Core S&P/TSX Capped Composite	3,9 %		
Pourcentage total des dix principaux placements	77,5 %		
Nombre total de placements	48		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

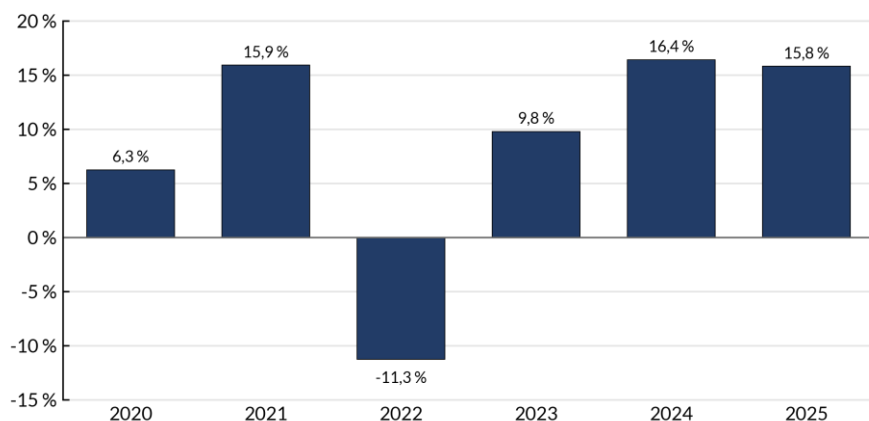
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série M du fonds au cours des six dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série M du fonds au cours de chacune des six dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série M du fonds sur trois mois au cours des cinq dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	11,4 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 114 \$
Pire rendement	-14,0 %	31 mars 2020	vos placement chuterait à 860 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 759 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 9,1 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde
- recherchent une appréciation du capital à long terme et un certain revenu
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement)
- Cette série est uniquement offerte aux Fonds NCM et à d'autres fonds et comptes gérés ou conseillés par le gestionnaire ou un membre de son groupe; elle ne peut pas être achetée par le public.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série M du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont imputables à cette série du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 0,93 % de sa valeur, ce qui correspond à 9,30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais d'exploitation du fonds.	0,84 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,09 %
Frais du fonds	0,93 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée par le fonds ni par le gestionnaire à la société de votre représentant à l'égard des parts de série M du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.

<p>Et si je change d'idée?</p> <p>En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; • d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation. <p>Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.</p> <p>Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.</p>	<p>Renseignements</p> <p>Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.</p> <p>NCM Asset Management Ltd. 333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800 Calgary (Alberta) T2P 2Z1</p> <p>Téléphone : 403-531-2650 Numéro sans frais : 1-877-531-9355 Courriel : info@ncminvestments.com Site Web : www.ncminvestments.com/fr</p> <p>Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placement collectif, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série O du Portefeuille équilibré d'actions mondiales NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Sous réserve de l'approbation des détenteurs de titres, les objectifs de placement du fonds seront modifiés afin d'offrir aux investisseurs une plus-value à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par le biais de placements dans des fonds sous-jacents, des FNB, des titres de participation et des titres à revenu fixe provenant de n'importe où dans le monde. De plus, l'indice de référence sera remplacé par l'indice Morningstar Canada Core Bond GR (en \$ CA) (45 %), l'indice de rendement total S&P 500 (en \$ CA) (25 %), l'indice de rendement total composé S&P/TSX (15 %), l'indice Morningstar Developed Markets ex-North America Target Market Exposure NR (en \$ CA) (10 %) et l'indice S&P 3-Month CAD Treasury Bill (5 %). Tous ces changements devraient prendre effet vers le 22 mai 2026.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP7303	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	23 mai 2025	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	22 828 618 \$	Distributions :	Annuelles (en septembre), le cas échéant
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s. o.*	Placement minimal :	Placement initial : 0 \$; placements additionnels : 0 \$

* Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau fonds, cette information n'est pas disponible.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le Fonds est conçu pour offrir aux investisseurs une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant en investissant, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans des fonds sous-jacents, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde. Il est prévu que le fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe et dans des fonds négociés en bourse.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
FNB Mackenzie Actions US à grande cap CADH	11,0 %	Actions canadiennes	20,5 %
FNB Mackenzie Actions US à grande cap	10,9 %	Actions américaines	43,8 %
FNB Pender Obligations d'entreprises	10,1 %	Actions européennes	9,7 %
FNB Vanguard Global Momentum Factor CAD	9,4 %	Actions asiatiques	4,5 %
FNB BMO Dow Jones Ind Avg couvert en CAD	8,4 %	Autres actions	3,4 %
FNB iShares NASDAQ 100 (couvert en CAD)	7,0 %	Titres à revenu fixe canadiens	9,0 %
FNB Mackenzie International Eq Idx	6,6 %	Titres à revenu fixe américains	4,7 %
FNB Mackenzie International Equity	6,0 %	Autres titres à revenu fixe	2,4 %
Obligations d'entreprises de valeur Lysander-Canso	4,2 %	Trésorerie	2,0 %
FNB iShares Core S&P/TSX Capped Composite	3,9 %		
Pourcentage total des dix principaux placements	77,5 %		
Nombre total de placements	48		

<p>Quels sont les risques associés à ce fonds?</p> <p>La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.</p> <p>Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».</p> <p>En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.</p>	<p>Niveau de risque</p> <p>NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est faible à moyenne.</p> <p>Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.</p> <table border="1" data-bbox="906 474 1451 558"> <tr> <td>faible</td> <td>faible à moyen</td> <td>moyen</td> <td>moyen à élevé</td> <td>élevé</td> </tr> </table> <p>Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.</p>	faible	faible à moyen	moyen	moyen à élevé	élevé
faible	faible à moyen	moyen	moyen à élevé	élevé		
<p>Aucune garantie</p> <p>Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.</p>						
<p>Quel a été le rendement du fonds?</p> <p>Cette section indique le rendement des parts de série O du fonds au cours de la dernière année civile. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.</p> <p>Rendements annuels</p> <p>Cette information n'est pas disponible, car cette série du fonds place des titres depuis moins d'une année civile.</p> <p>Meilleur et pire rendement sur trois mois</p> <p>Cette information n'est pas disponible, car cette série du fonds place des titres depuis moins d'une année civile.</p> <p>Rendement moyen</p> <p>Cette information n'est pas disponible, car cette série du fonds place des titres depuis moins de 12 mois consécutifs.</p>						
<p>À qui le fonds est-il destiné?</p> <p>Ce fonds convient aux investisseurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> souhaitent investir dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde recherchent une appréciation du capital à long terme et un certain revenu peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen (c.-à-d. qui acceptent une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement) Cette série est uniquement offerte aux fonds NCM et à d'autres fonds et comptes gérés ou conseillés par le gestionnaire ou un membre de son groupe, ou si votre courtier a conclu une entente avec le gestionnaire participent à un programme de portefeuille modèle 	<p>Un mot sur la fiscalité</p> <p>En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.</p> <p>Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.</p>					
<p>Combien cela coûte-t-il?</p> <p>Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série O du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.</p>						

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont imputables à cette série du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais du fonds sont composés des frais d'exploitation et d'opérations. Il n'y a aucuns frais de gestion à payer pour les parts de série O du fonds. Comme il s'agit d'une nouvelle série, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée par le fonds ni par le gestionnaire à la société de votre représentant à l'égard des parts de série FF du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des parts que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.
333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800
Calgary (Alberta) T2P 2Z1
Téléphone : 403-531-2650
Numéro sans frais : 1-877-531-9355
Courriel : info@ncminvestments.com
Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série A du Fonds international de base NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

FUSION DE FONDS EN ATTENTE : Sous réserve de l'approbation des détenteurs de parts, le gestionnaire propose de fusionner le Fonds avec le Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM, avec effet au 22 mai 2026 ou aux alentours de cette date, dans le cadre de laquelle le Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM acquerra les actifs nets du portefeuille du Fonds et les investisseurs du Fonds deviendront des investisseurs du Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM. Si vous avez des questions concernant la fusion ou l'investissement dans ce Fonds, veuillez contacter le gestionnaire ou vous adresser à votre représentant. De plus amples informations sont également disponibles dans le prospectus simplifié du Fonds.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP601	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	31 décembre 2005	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	14 712 018 \$	Distributions :	Annuelles, en septembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,80 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 \$; additionnel : 100 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés cotées en bourse établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis. La sélection de titres au sein du portefeuille s'appuie sur une méthode ascendante, qui met l'accent sur une rigoureuse analyse de chacune des sociétés. Cette méthode comprend l'évaluation des conditions financières, de l'équipe de direction et des perspectives de chacune des sociétés, de leur secteur et de l'économie dans son ensemble. Le gestionnaire de portefeuille met généralement l'accent sur une approche de placement axée sur la valeur pour sélectionner les actions. Les mesures de valorisation comme les ratios cours/bénéfice et cours/flux de trésorerie seront prises en compte par rapport au potentiel de croissance d'une société. Le gestionnaire de portefeuille met l'accent sur des entreprises de qualité dotées d'un bilan solide et dont les activités sont stables et en croissance, et il sélectionne celles qui offrent un potentiel de croissance des bénéfices et des flux de trésorerie. L'analyse fondamentale est complétée par des techniques quantitatives, qui permettent de cerner les titres potentiellement intéressants selon une combinaison de caractéristiques comme la valorisation, la croissance, la rentabilité, le momentum et le risque.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
ASML Holding NV	3.5%	Matières	3,9 %
AstraZeneca PLC	3.5%	Produits industriels	22,8 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	3.4%	Consommation discrétionnaire	5,4 %
Hoya Corp	3.1%	Consommation de base	10,2 %
Safran SA	3.1%	Soins de santé	13,0 %
ITOCHU Corp	3.0%	Services financiers	25,8 %
BAE Systems PLC	3.0%	Technologies de l'information	12,6 %
Ringkjoebing Landbobank A/S	2.8%	Services de communication	3,3 %
Industria de Diseno Textil SA	2.8%	Services publics	1,4 %
Investor AB	2.8%	Trésorerie	1,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements	31,0 %		
Nombre total de placements	49		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

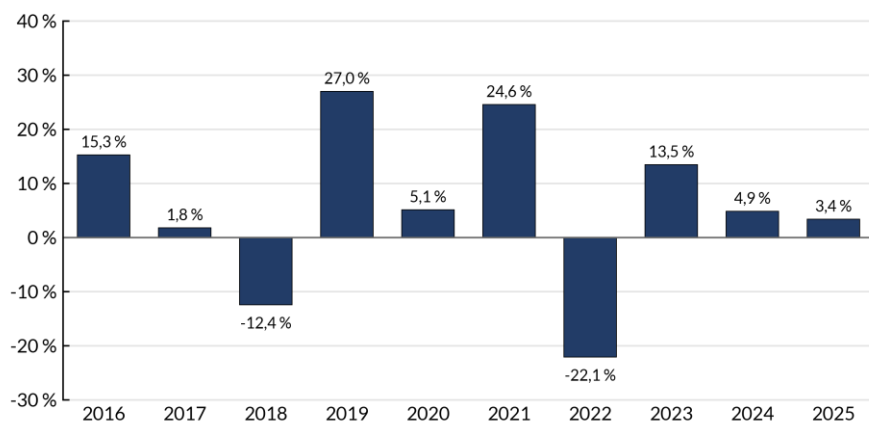
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des actions de série A du fonds au cours des dix dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des actions de série A du fonds au cours de chacune des dix dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant deux de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des actions de série A du fonds sur trois mois au cours des dix dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	15,5 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 155 \$
Pire rendement	-19,0 %	31 mars 2020	vos placement chuterait à 810 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans se serait trouvée avec 1 789 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 6,0 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir principalement dans des actions de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis et de toutes capitalisations
- ont un horizon de placement de moyen à long terme
- recherchent un potentiel de revenu mensuel et d'appréciation à long terme du capital
- peuvent tolérer un niveau de risque moyen (c.-à-d. qui acceptent que la valeur marchande de leur placement soit volatile)

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les actions de série A du fonds peuvent être achetées selon l'option des frais d'acquisition initiaux.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> • Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 3,08 % de sa valeur, ce qui correspond à 30,08 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds.	2,80 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,28 %
Frais du fonds	3,08 %

Prime de rendement

Avant le 18 avril 2016, le fonds payait une prime de rendement au gestionnaire lorsque le rendement de la série excédait celui de l'indice de référence du fonds pendant la même période. Le fonds ne verse plus de prime de rendement au gestionnaire.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

NCM Asset Management Ltd. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est prélevée sur les frais de gestion du fonds et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux	1,00 % de la valeur de votre placement annuellement	10,00 \$ par année sur chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des actions que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.
333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800
Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650
Numéro sans frais : 1-877-531-9355
Courriel : info@ncminvestments.com
Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série F du Fonds international de base NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

FUSION DE FONDS EN ATTENTE : Sous réserve de l'approbation des détenteurs de parts, le gestionnaire propose de fusionner le Fonds avec le Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM, avec effet au 22 mai 2026 ou aux alentours de cette date, dans le cadre de laquelle le Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM acquerra les actifs nets du portefeuille du Fonds et les investisseurs du Fonds deviendront des investisseurs du Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM. Si vous avez des questions concernant la fusion ou l'investissement dans ce Fonds, veuillez contacter le gestionnaire ou vous adresser à votre représentant. De plus amples informations sont également disponibles dans le prospectus simplifié du Fonds.

Bref aperçu			
Code du fonds :	NRP600	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	31 décembre 2005	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	14 712 018 \$	Distributions :	Annuelles, en septembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,70 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 \$; additionnel : 100 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés cotées en bourse établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis. La sélection de titres au sein du portefeuille s'appuie sur une méthode ascendante, qui met l'accent sur une rigoureuse analyse de chacune des sociétés. Cette méthode comprend l'évaluation des conditions financières, de l'équipe de direction et des perspectives de chacune des sociétés, de leur secteur et de l'économie dans son ensemble. Le gestionnaire de portefeuille met généralement l'accent sur une approche de placement axée sur la valeur pour sélectionner les actions. Les mesures de valorisation comme les ratios cours/bénéfice et cours/flux de trésorerie seront prises en compte par rapport au potentiel de croissance d'une société. Le gestionnaire de portefeuille met l'accent sur des entreprises de qualité dotées d'un bilan solide et dont les activités sont stables et en croissance, et il sélectionne celles qui offrent un potentiel de croissance des bénéfices et des flux de trésorerie. L'analyse fondamentale est complétée par des techniques quantitatives, qui permettent de cerner les titres potentiellement intéressants selon une combinaison de caractéristiques comme la valorisation, la croissance, la rentabilité, le momentum et le risque.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)		Répartition des placements (au 28 février 2026)	
ASML Holding NV	3.5%	Matières	3,9 %
AstraZeneca PLC	3.5%	Produits industriels	22,8 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	3.4%	Consommation discrétionnaire	5,4 %
Hoya Corp	3.1%	Consommation de base	10,2 %
Safran SA	3.1%	Soins de santé	13,0 %
ITOCHU Corp	3.0%	Services financiers	25,8 %
BAE Systems PLC	3.0%	Technologies de l'information	12,6 %
Ringkjoebing Landbobank A/S	2.8%	Services de communication	3,3 %
Industria de Diseno Textil SA	2.8%	Services publics	1,4 %
Investor AB	2.8%	Trésorerie	1,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements	31,0 %		
Nombre total de placements	49		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

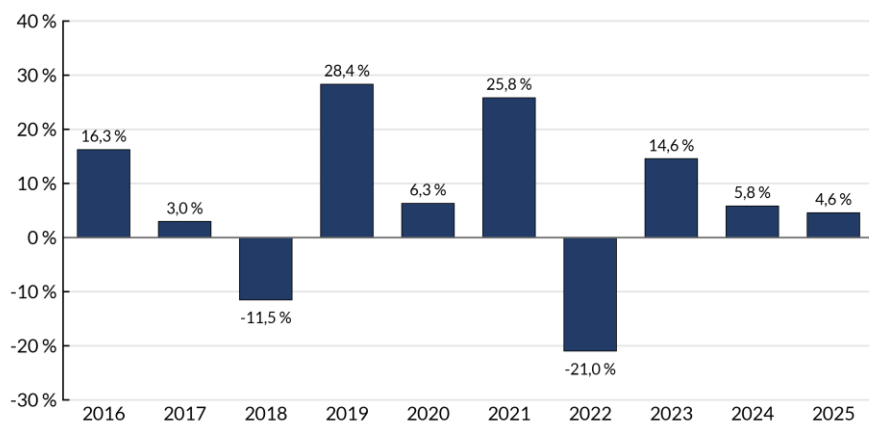
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des actions de série F du fonds au cours des dix dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des actions de série F du fonds au cours de chacune des dix dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant deux de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des actions de série F du fonds sur trois mois au cours des dix dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	15,9 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 159 \$
Pire rendement	-18,7 %	31 mars 2020	vos placement chuterait à 813 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans se serait trouvée avec 1 994 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 7,1 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir principalement dans des actions de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis et de toutes capitalisations
- ont un horizon de placement de moyen à long terme
- recherchent un potentiel de revenu mensuel et d'appréciation à long terme du capital
- peuvent tolérer un niveau de risque moyen (c.-à-d. qui acceptent que la valeur marchande de leur placement soit volatile)
- participent à un programme de services contre rémunération ou à un programme intégré

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont imputables à cette série du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 1,98 % de sa valeur, ce qui correspond à 19,80 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds.	1,70 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,28 %
Frais du fonds	1.98 %

Prime de rendement

Avant le 18 avril 2016, le fonds payait une prime de rendement au gestionnaire lorsque le rendement de la série excédait celui de l'indice de référence du fonds pendant la même période. Le fonds ne verse plus de prime de rendement au gestionnaire.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée par le fonds ni par le gestionnaire à la société de votre représentant à l'égard des actions de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des actions que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.
Compte d'honoraires pour services	Les actions de série F sont destinées aux investisseurs qui participent à un programme de services contre rémunération ou à un programme intégré offert par certains courtiers en valeurs mobilières. Vous versez des frais à la société de votre représentant pour participer à ce type de programme.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.

333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800

Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650

Numéro sans frais : 1-877-531-9355

Courriel : info@ncminvestments.com

Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série O du Fonds international de base NCM. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, NCM Asset Management Ltd., au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@ncminvestments.com, ou consultez le site www.ncminvestments.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

FUSION DE FONDS EN ATTENTE : Sous réserve de l'approbation des détenteurs de parts, le gestionnaire propose de fusionner le Fonds avec le Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM, avec effet au 22 mai 2026 ou aux alentours de cette date, dans le cadre de laquelle le Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM acquerra les actifs nets du portefeuille du Fonds et les investisseurs du Fonds deviendront des investisseurs du Catégorie mondiale de croissance du revenu NCM. Si vous avez des questions concernant la fusion ou l'investissement dans ce Fonds, veuillez contacter le gestionnaire ou vous adresser à votre représentant. De plus amples informations sont également disponibles dans le prospectus simplifié du Fonds.

Bref aperçu

Code du fonds :	NRP603	Gestionnaire du fonds :	NCM Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	12 février 2020	Gestionnaire de portefeuille :	NCM Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 28 février 2026 :	14 712 018 \$	Distributions :	Annuelles, en septembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,75 %	Placement minimal :	Placement initial : 0 \$; additionnel : 0 \$

Quels types de placement le fonds fait-il?

Le fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés cotées en bourse établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis. La sélection de titres au sein du portefeuille s'appuie sur une méthode ascendante, qui met l'accent sur une rigoureuse analyse de chacune des sociétés. Cette méthode comprend l'évaluation des conditions financières, de l'équipe de direction et des perspectives de chacune des sociétés, de leur secteur et de l'économie dans son ensemble. Le gestionnaire de portefeuille met généralement l'accent sur une approche de placement axée sur la valeur pour sélectionner les actions. Les mesures de valorisation comme les ratios cours/bénéfice et cours/flux de trésorerie seront prises en compte par rapport au potentiel de croissance d'une société. Le gestionnaire de portefeuille met l'accent sur des entreprises de qualité dotées d'un bilan solide et dont les activités sont stables et en croissance, et il sélectionne celles qui offrent un potentiel de croissance des bénéfices et des flux de trésorerie. L'analyse fondamentale est complétée par des techniques quantitatives, qui permettent de cerner les titres potentiellement intéressants selon une combinaison de caractéristiques comme la valorisation, la croissance, la rentabilité, le momentum et le risque.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)

ASML Holding NV	3.5%
AstraZeneca PLC	3.5%
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	3.4%
Hoya Corp	3.1%
Safran SA	3.1%
ITOCHU Corp	3.0%
BAE Systems PLC	3.0%
Ringkjoebing Landbobank A/S	2.8%
Industria de Diseno Textil SA	2.8%
Investor AB	2.8%
Pourcentage total des dix principaux placements	31,0 %
Nombre total de placements	49

Répartition des placements (au 28 février 2026)

Matières	3,9 %
Produits industriels	22,8 %
Consommation discrétionnaire	5,4 %
Consommation de base	10,2 %
Soins de santé	13,0 %
Services financiers	25,8 %
Technologies de l'information	12,6 %
Services de communication	3,3 %
Services publics	1,4 %
Trésorerie	1,6 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NCM Asset Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique portant sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

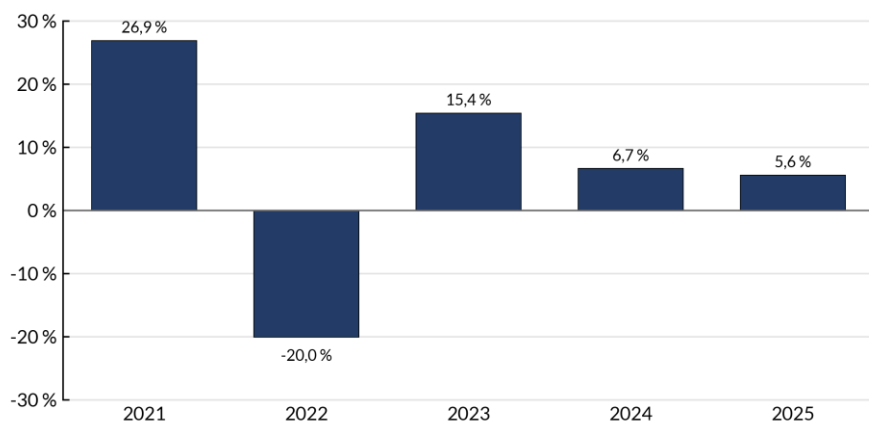
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des actions de série O du fonds au cours des cinq dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des actions de série O du fonds au cours de chacune des cinq dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des actions de série O du fonds sur trois mois au cours des cinq dernières années civiles et pendant la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	13,0 %	31 août 2021	vos placement augmenterait à 1 130 \$
Pire rendement	-14,2 %	30 juin 2022	vos placement chuterait à 858 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 1 425 \$ le 28 février 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 6,0 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent investir principalement dans des actions de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis et de toutes capitalisations
- ont un horizon de placement de moyen à long terme
- recherchent un potentiel de revenu mensuel et d'appréciation à long terme du capital
- peuvent tolérer un niveau de risque moyen (c.-à-d. qui acceptent que la valeur marchande de leur placement soit volatile)
- Cette série est uniquement offerte aux fonds NCM et à d'autres fonds et comptes gérés ou conseillés par le gestionnaire ou un membre de son groupe, ou si votre courtier a conclu une entente avec le gestionnaire
- participent à un programme de portefeuille modèle

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série O du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont imputables à cette série du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 septembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 1,03 % de sa valeur, ce qui correspond à 10,30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total de la prime de rendement et des frais d'exploitation du fonds.	0,75 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,28 %
Frais du fonds	1,03 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée par le fonds ni par le gestionnaire à la société de votre représentant à l'égard des actions de série O du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des actions que vous faites racheter dans les 30 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de fonds NCM.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et de tous les autres documents d'information du fonds, communiquez avec NCM Asset Management Ltd. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

NCM Asset Management Ltd.
333, 7^e Avenue S.O., bureau 1800
Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650

Numéro sans frais : 1-877-531-9355

Courriel : info@ncminvestments.com

Site Web : www.ncminvestments.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.